

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2014**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Mercredi 17 Décembre 2014 Salle DELANNOY, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le 09 Décembre 2014.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Madame Laurence CUVILLIER, qui assistera à la séance sans qu'elle puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Elodie DUEZ qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

**Etaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. BROGNIET Patrick, Mme GILSON Emmanuelle, M. LEGRAND Francis, Mme GILBERT Stéphanie, M. LEMAIRE Pascal, Mme LUDOVISI Brigitte, M. MARIAGE Claude, Mme CARRE Danyla, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. LEMAY Frédéric, Mme DUPUIS Michèle, M. MORTREUX Albert, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, Mme LEROUX Christiane, M. DRUESNE Patrick, Mme MENDOLA Nunziata, M. DELEHAYE Maxence, Mme CANIAU Nathalie, M. LAURENT Maxime, Mme MONCEAU Catherine, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme DUEZ Elodie, M. MUSY Frédéric, M. MARISSIAUX Jacques, M. BECOURT Daniel, Mme SKORUPKA Martine, M. TOPARELLI Michel, Mme ASENSIO Lysiane

**Conseillers ayant donné procuration** :

M. DECROIX Patrick procuration Mme Elodie DUEZ  
Mme PERUS Evelyne procuration M. BECOURT Daniel  
M. JEANNIN Serge procuration M. MARISSIAUX Jacques  
Melle GAILLET Julie procuration Mme ASENSIO Lysiane

**Mme le Maire** : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

**■ AFFAIRES GÉNÉRALES**

**1°) Adoption du Procès-verbal en date du 23 Octobre 2014**

**Mme le Maire** : Pour débiter cet ordre du jour, avez-vous des remarques concernant le compte-rendu du 23 octobre avant de l'adopter ?

**Mme ASENSIO** : Page 26, le 14<sup>ème</sup> point, au niveau de l'intervention de Monsieur MARIAGE, il faut lire pour le budget prévisionnel 139 023.50 **TTC** et non pas HT.

**Mme le Maire** : Cela va être corrigé, merci Lysiane.

**UNANIMITE**

**2°) Compte rendu des décisions prises par délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire** (Annexe 1 - Pages 1 à 14)

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 16 Avril 2014 :

<b>Date</b>	<b>Numéro</b>	<b>Libellés</b>
<b><u>ANNEE 2014</u></b>		
30/09/14	19	Modification de nomination des mandataires suppléants – Régie de Recettes « Cantine, Garderie et Centres de Loisirs »
30/09/14	20	Décision du Maire concernant l'abrogation de la Régie de Recettes « Contrat Petite Enfance »
10/10/14	21	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacles pour le service des Festivités – Marché de Noël des 13 et 14 Décembre 2014
21/10/14	22	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacles pour le service des Festivités – Forum des Associations
10/10/14	23	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation d'une prestation musicale pour le service des Festivités – Marché de Noël 2014
21/10/14	24	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacles pour le service des Festivités – Forum des Associations

27/10/14	26	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service des Personnes âgées – Banquet des Anciens du 12 Octobre 2014
27/10/14	27	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service des Personnes âgées – Semaine bleue le 15 Octobre 2014
27/10/14	28	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service des Personnes âgées – Semaine bleue le 17 Octobre 2014
27/10/14	29	Décision du Maire concernant la signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service des Personnes âgées – Noces d'or du 19 Octobre 2014
06/11/14	30	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel URBAPRO
17/11/14	31	Signature d'un contrat biennal de cession relatif à un droit d'exploitation pour les illuminations de Noël – Service des Festivités

**Mme le Maire** : Vous avez en annexes les décisions que vous m'avez octroyées par délégation, elles sont listées, je ne vais pas vous les relire.

### **3°) Informations communiquées par Madame le Maire**

Suite au précédent conseil, je tiens à vous indiquer les délégations des adjoints :

- Monsieur Patrick BROGNIET aura les délégations Personnel, Communication et Logement
- Monsieur Pascal LEMAIRE aura les Finances et la Politique de la Ville.

Pour les autres, ce sera inchangé.

Nous avons reçu un courrier de la poste qui nous a indiqué son souhait d'arrêter notre collaboration sur Thiers. Ils nous expliquent qu'avec le Tramway, ils enregistrent une augmentation de fréquentation sur le centre ville et à l'inverse, seules, 5 personnes par jour passent sur Thiers.

Apparemment, selon l'analyse qui a été faite, les mouvements se font un peu plus sur le Centre. On est en négociation actuellement pour pouvoir mettre un distributeur sur la place de Thiers et on vous en tiendra informé dans les mois à venir. L'activité qui était faite sur la place, à la maison des services, le relais a été fait par le commerçant JAUER. Cela se passe très bien pour le moment. Avec l'arrivée du Tram, la nécessité est relative et on mettait quand même à disposition deux personnes de la ville, en partie, et je vais vous lire le courrier qui nous a été envoyé, je pense que c'est intéressant de vous en rendre compte. « Je vous remercie de l'excellent accueil...ce point poste situé dans le quartier de Bruay Thiers ne fait actuellement que des opérations courriers. Suite à votre demande sur le nombre des opérations réalisées, environ 5 par jour, il a été envisagé une solution de substitution sur ce quartier. »

C'est nous qui leur avons recommandé de voir avec Monsieur JAUER afin que les habitants du quartier puissent continuer à bénéficier de ce service en partie. Ce qu'il faut préciser quand même et c'est important, c'est qu'aucune convention n'existait entre la Poste et la Ville de Bruay sur l'Escaut. Et il a été très compliqué pour nous de pouvoir négocier, faute de convention. C'est hallucinant, il n'y avait pas de convention et on mettait à disposition du personnel. Je tenais quand même à le souligner, ce genre de découverte, on en fait toutes les semaines...des surprises qui sortent du chapeau.

Concernant les vœux, je vous donne rendez-vous pour la cérémonie que j'ouvre à toute la population ainsi qu'aux associations. Elle se déroulera le 17 janvier à 18H00 salle polyvalente et pour les vœux du Personnel, la veille à 16 h 00. Vous aurez les invitations concernant ces deux cérémonies.

La traditionnelle photo des Elus, suite à la remarque qui a été faite par le groupe d'opposition, et malgré, je le rappelle, que le jour de l'investiture, nous vous avons sollicité à venir pour la photo, je reconnais à ce jour qu'il n'est pas normal que nous n'ayons pas une photo complète du Conseil Municipal. De ce fait, pour le prochain Conseil, je vous demande de prévoir vos écharpes et de venir une quinzaine de minutes avant le début afin de faire cette photo officielle. J'espère que les 33 pourront être représentés sur cette photo.

#### **4°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjointes**

**M. BROGNIET :** Juste 2 mots sur le journal « La vie Bruaysienne », une parution va démarrer dès demain. On va le distribuer comme à l'accoutumé avec les Elus dans l'après-midi. Cela reprend ce qui s'est passé depuis le dernier journal dans la commune avec les associations, et également le Téléthon qui a été un évènement important dans la ville. Les dates pour les vœux du Maire aux associations et au Personnel seront reprises dedans. Pour les prochains, en concertation avec les Elus et avec le Personnel du service Communication, nous avons décidé de faire 4 « Vie Bruaysienne » sur l'année de manière à ce que ce soit un peu plus cohérent et de ne pas avoir à courir pour le réaliser sur un mois. Ce n'est pas évident pour eux, ils n'ont pas que la vie Bruaysienne à faire donc nous avons retenu les dates suivantes : pour le mois de Mars, dernier jour pour donner les informations et les informations des services également et pour les Elus de l'opposition : le 09 Février avec une distribution le 13 Mars. Pour le mois de Mai, le dernier jour pour donner les informations : le 23 Avril avec une distribution le 29 Mai.

Pour celui de Septembre, dernier jour pour donner les informations, le 24 Août avec une distribution le 25 Septembre. Le dernier de l'année au mois de Décembre, dernier jour pour remettre les informations : le 13 Novembre avec une distribution pour le 18 Décembre. Sachez qu'entre deux, il y aura sûrement des informations qui seront remises sur ce qui est local, les manifestations locales par le biais d'un 4 pages ou un recto verso et cela, selon l'importance des demandes.

**Mme le Maire** : Ces informations vous seront communiquées dans votre casier et vous en discuterez en commission communication. Il y a pleins de petites choses à revoir sur l'efficacité de la communication. Ce journal, 4 à l'année à peu près, en sachant qu'entre deux il y aura des 4 pages selon ce qu'il y aura comme informations à donner aux habitants de la ville.

**Mme GILSON** : Je tenais à vous préciser que la distribution des friandises dans les écoles se fait depuis la semaine dernière. Environ 1 417 sachets de friandises ont été distribués. Ces distributions étaient organisées lors d'un goûter ou d'un spectacle dans les écoles ou dans une salle. Tout s'est très bien passé. Cet après-midi a eu lieu aussi le goûter des accueils de loisirs, ils sont venus en Mairie décorer le sapin avec des guirlandes réalisées par leur soin lors d'après midi au centre de loisirs. Le père Noël les a accueillis pour partager ce goûter autour d'un chocolat chaud, des petits pains et des bonbons. En deuxième information, le séjour à la montagne multi activités est organisé du 02 au 06 Mars pour les enfants de 10 ans scolarisés en CM2. Ils seront accompagnés d'une équipe diplômée et ils partiront dans un site d'hébergement habilité Jeunesse et sports dans le Jura au Mont d'Or.

**M. LEGRAND** : Je vais faire la suite de « voisins vigilants ». Je l'ai passé en commission. Cela a été accepté. « Voisins vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre les cambriolages de manière simple et gratuite pour les Bruaysiens, l'objectif étant de réduire efficacement l'insécurité et la recrudescence des cambriolages dans notre région. Vous dissuaderez les cambrioleurs en restant connecté à votre quartier avec votre téléphone portable. « Voisins vigilants » informe instantanément chaque voisin dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin ou par la Police Municipale. Les villes d'Onnaing, Crespin, Maing, Valenciennes ont déjà rejoint « Voisins Vigilants », nous serons donc la prochaine et cela pour un coût de 2 975 € ht. Cela comprend les autocollants, les panneaux d'entrée, l'abonnement et le suivi. C'est intéressant par rapport à ce que cela peut apporter en terme d'efficacité, puisque semble t-il, l'efficacité est à hauteur de 40 %, sachant qu'ici dans la Région, Bruay, Anzin, St Saulve, c'est à peu près 30 % de cambriolages en plus que les années précédentes. 40 % en moins, ce n'est pas négligeable.

Le deuxième point, un projet d'extension du Parc de vidéo protection en partenariat avec le bailleur Partenord. L'idée est d'uniformiser notre vidéo protection avec Partenord afin de pouvoir suivre un acte de délinquance sur le site des Palombes, la personne se sauve, elle va sur la rue Jean Jaurès, sur d'autres quartiers, et nous on pourra la suivre via les différentes vidéos qui seront implantées, sachant qu'autour des Palombes, il y aura d'autres vidéos. Sur l'aspect financement, c'est un projet avec le bailleur mais aussi avec Monsieur LEMAIRE de la Politique de la Ville, ici présent, et il vous en parlera pour le plan de financement.

La brigade verte s'agrandit un peu puisqu'il y a aujourd'hui une deuxième personne qui sera en formation très bientôt. Leur rôle sera bien entendu d'être placé sur tout ce qui est marchés, mais également d'aller vers les gens, les rassurer, discuter avec eux, faire les chemins de promenade, voir si, tout va bien, s'il n'y a pas de détritrus à faire enlever...

L'encadrement des TIG se fait également au travers des Brigades Vertes. Je rappelle à tous que les TIG sont des personnes qui sont là pour s'exonérer de leur peine, qu'elle soit faite sur Bruay ou sur une autre ville, et il y a des personnes qui ont fait des dégâts dans notre ville et qui vont faire leur peine, leur TIG, dans une autre ville. Il n'y a pas de raison que nous, on ne puisse pas les utiliser, ce sont les impôts des Bruaysiens et surtout en aucun cas pour remplacer d'autres personnes de la ville. Les employés sont là et ils resteront là, les TIG, c'est une main d'œuvre complémentaire et on aurait bien tort de s'en priver. Cela permet de les réinsérer. Merci.

**Mme GILBERT** : Bonsoir à tout le monde, la Maison de l'Emploi de Valenciennes Métropole avec l'aide de la mairie organise la semaine Dynamic Emploi du 09 au 13 février 2015.

C'est une rencontre dense et active de 5 jours consécutifs pour se préparer "de manière" hyper active à l'insertion dans l'emploi. Les objectifs étant de dynamiser et d'optimiser les démarches des demandeurs d'emplois, acquérir une meilleure connaissance du marché de l'emploi local, bénéficier de conseils d'un coach pour convaincre un employeur.

Le Dynamic Emploi est ouvert aux demandeurs d'emplois et aux salariés étant en CAE en petit groupe de 12 personnes maximum. Il y sera proposé plusieurs modules :

Identification des freins liés à l'emploi/ CV

Lettre de motivation/marché du travail et de l'emploi local

Préparation aux entretiens

Connaissance de l'entreprise

Découverte des mesures pour l'emploi et la formation

Technique de recherche d'emploi active et efficace

Coaching et conseil en image

Mobilité et déplacement

Simulation d'entretien/plan d'action

Synthèse de l'atelier/ les bons conseils

**Mme Le Maire** : Merci Stéphanie, moi ce que j'aimerais souligner par rapport aux CAE, tu peux peut-être en dire quelques mots sur le travail qui est réalisé actuellement par le biais des entretiens.

**Mme GILBERT** : On part dans l'optique qu'un contrat en CAE, c'est pour permettre aux habitants de Bruay de remettre un pied à l'étrier. C'est bien gentil de leur donner la possibilité de remettre un pied à l'étrier, mais il faut aussi pouvoir les suivre. C'est bien beau de leur faire un contrat, et à la fin du contrat, ils se retrouvent demandeurs d'emplois, et on recommence dans le même cercle vicieux. On a essayé de mettre en place par le biais de la secrétaire, Christine CLAERHOUT, des suivis, donc au long de leur CAE, ils ont un entretien tous les deux mois et on leur demande leur souhait en formation et ce qu'ils aimeraient bien faire, et on est en relation avec Valenciennes Métropole afin de voir s'il est possible de leur financer ces formations. Pour le moment, on est sur ce travail.

**M. LEMAIRE** : Le Marché de Thiers sera remis sur la Place H. Durre la deuxième semaine de Janvier. Nous devons refaire les emplacements, faire une réunion avec l'ensemble des commerçants, monter le plan pour le nouveau marché et prévenir les riverains.

Côté Parc des Palombes, nous avons rencontré une problématique sur le site puisque les jeux des enfants étaient régulièrement inondés (40 cm d'eau), le site étant très dangereux, nous avons été obligé de démonter les jeux pour mettre en sécurité le site. Nous avons appelé un expert du SIAV (assainissement) qui, après recherche sur la nature du sol, nous a indiqué que le site est un ancien étang rebouché.

Par ailleurs, du côté des jardins, nous avons constaté des remontées de substance huileuse près du potager.

De ce fait, rien que pour connaître la nature des sols avant de remettre en état le site, nous devons déboursier 13 000 €. Restera ensuite le coût de remise en état non chiffré à ce jour mais dont on peut aisément s'imaginer le coût exorbitant de la facture et sans compter les désagréments que cela causera aux habitants des palombes ainsi qu'aux enfants qui ne pourront plus jouer dans le parc durant plusieurs mois. C'est faire et défaire.... Merci à vous !

Sur le projet de vidéo protection au parc des palombes avec un partenariat avec Partenord habitat, le coût pour l'ensemble du projet est de 45 600 € réparti comme suit :

- 17400 € CUCS Valenciennes Métropole
- 17400 € commune
- 10800 € Partenord habitat

A savoir que l'entretien des caméras sera réparti sur l'ensemble des deux participants.

- Rue Proud'hon à l'emplacement des garages, extension de la résidence début des travaux juin 2015.
- Thiers rue du Nord construction d'une résidence type T3 et T4 début des travaux juin 2015, le chantier sera entièrement fermé.

Nous avons demandé le passage des fourreaux pour la future vidéo surveillance ce qui n'était pas prévu à l'origine.

Sur la Place Henri Durre, la livraison des appartements de l'immeuble V2H est prévue fin mars début Avril. Vous pouvez constater, on avance, pas d'inquiétude pour le logement.

**Mme le Maire** : Moi j'aimerais ajouter une petite chose sur le Parc des Palombes, parce que c'est vrai qu'il y a eu un projet monté par l'ancienne Municipalité, installation de jeux, l'étang qui a été bouché et on ne sait même pas quels matériaux ont été utilisés. Ce serait bien de nous transmettre ces informations, si vous le voulez bien, mais je me suis rendue sur place courant Juillet, j'ai été appelé par les riverains parce que le toboggan qui était placé au milieu de ce Parc, et bien, il y avait environ 40 cm d'eau donc il a fallu faire intervenir les pompiers car on avait beau sécurisé le site, un enfant savait passer en dessous des barrières. On a donc évacué cette eau et on n'a pas très bien compris car la bâche qui était mise en dessous était imperméable, donc l'eau ne pouvait pas s'évacuer.



Des incohérences que je tiens quand même à souligner car c'est vrai qu'on a peut être dû se dépêcher de faire les installations avant les élections, donc on a fait du beau, du rapide, mais dans la durée, ce n'est pas cela. C'est dommage car c'est toujours avec l'argent du contribuable donc il faut à un moment donné avoir le courage de dire « et bien ça, on ne peut pas le faire, on va réfléchir, on va essayer de trouver les financements et mettre en place... », mais mettre en place, il faut que ce soit bien réfléchi, bien calculé, et que ce soit durable parce que, un euro, c'est un euro. Merci Pascal.

**M. MARIAGE** : Cela concerne les interventions liées aux travaux du Tramway, donc les interventions du SITURV, qu'on a rencontré plusieurs fois ces derniers temps : on a relevé toutes les malfaçons, aujourd'hui on a un constat c'est qu'ils sont déjà intervenus chez les particuliers au niveau des sous bassement et ils vont intervenir sur la voie publique début Janvier donc je voudrais dire que ça bouge et qu'on garde le contact.

**Mme le Maire** : Ce n'est pas toujours évident, mais ça avance. Il faut répéter et répéter et ce n'est pas facile, mais on prendra quand même rendez-vous avec la Présidente du SITURV par rapport à certaines choses.

**Mme LUDOVISI** : Simplement, je souhaitais vous parler du forum des associations qui s'est très bien déroulé. La participation a été de 44 associations et je tiens à les remercier.

**Mme CARRE** : Moi je voulais juste vous faire un petit bilan d'activités du CCAS pour l'année 2014. 18 000 € de bons alimentaires distribués en 2014 soit malheureusement une progression de 20 % par rapport à l'année dernière. En allocations décès, pour 4 personnes : 1200 €, pour une prise en charge de la cantine : 4 372.50 €, les colis de travailleurs handicapés : 3 200 €, les 180 colis bébés pour 3 300 €, reste à venir la prise en charge des séjours à la neige.

Je vais vous parler un peu du RSA : Cédric, qui est référent RSA, s'occupe de 89 personnes en cours de validation et Fatima 104 personnes en cours de validation, sachant que le porte-feuille global de chaque référent est de 100 allocataires, et qu'à ce jour ils sont à environ 120 chacun, c'est énorme.

La médiatrice Santé, je voulais faire un petit point sur elle car elle est formidable, en poste depuis Juillet 2014, 89 familles en suivi. Les personnes sont repérées par les référents du RSA, les assistantes sociales. La problématique de Bruay sur l'Escaut est surtout l'obtention d'un soutien administratif et social à travers les doléances spécifiques comme chez la personne âgée ou en situation de handicap, se trouvant dans l'incapacité de se déplacer vers les structures identifiées. L'accompagnement consiste à l'ouverture des droits à la CMU, les dossiers MDPH, l'orientation vers les différentes structures en lien avec la santé, le dépistage et la mise en relation avec le relais existant sur le territoire.

Pour les personnes âgées, 1 500 colis prévus à ce jour, 1 400 distribués pour un budget de 25 350 euros. Je voudrais remercier le Conseil des sages pour leur participation à la préparation de ces colis. Merci à Tina et Michelle, merci à tous.

**Mme DUEZ** : Bonsoir à toutes et à tous, je voudrais faire un bref retour sur les deux temps forts qui ont marqué le mois de Décembre : la Journée nationale du Téléthon, et à ce titre, je voudrais remercier toutes les associations qui ont répondu présentes ainsi que les commerçants qui ont contribué à la réussite de cette journée en offrant de nombreux lots.

Nous avons jusqu'à présent récolté la somme de 2 316 € en sachant, je précise, que le traditionnel loto du Téléthon se déroulera le 28 Décembre et sera organisé par les associations ATBL et ABCDE. Il en va de même pour notre marché de Noël qui a connu un franc succès. Merci aux commerçants et producteurs de s'être déplacés, merci aux associations et aux écoles d'avoir répondu à notre appel et plus particulièrement un grand merci aux enfants des écoles Lagrange et Monet qui se sont mobilisés pour notre plus grand plaisir. Je n'oublie pas de remercier également les différents services, services techniques, service des fêtes, service communication pour leur travail de qualité. Merci.

**Mme le Maire** : Je vous propose de céder la parole, comme je vous l'avais dit au dernier conseil, au cabinet MAZARS pour la deuxième analyse financière de la Ville de Bruay sur l'Escaut.

### **5°) Présentation du cabinet MAZARS**

**M. GREGOIRE** : Mesdames et Messieurs bonsoir et merci de m'accueillir à nouveau ce soir, le temps que la machine redémarre, je vais commencer la présentation. C'était au mois d'avril dernier me semble t-il, j'étais venu vous présenter la première partie de l'audit financier de début de mandat, que le cabinet Mazars a réalisé pour la ville de Bruay sur l'Escaut. Il était prévu à cette date là que je reviendrais vous voir pour la deuxième partie. Cette deuxième partie permettra à la fois de parler de perspectives sachant que dans la première partie, je vous avais présenté un état des lieux. Ce soir on va parler perspectives et donc projets de mandat. L'enjeu pour l'équipe municipale, c'est de mesurer la faisabilité du projet de mandat sur la période 2014 - 2020.

**Mme le Maire** : C'est dommage qu'on ne puisse pas voir les graphiques, c'est beaucoup plus causant en images. On pourra peut-être les mettre sur le site pour informer les gens de Bruay afin qu'ils connaissent convenablement la situation financière de la Ville.

**M. GREGOIRE** : Mesdames et messieurs, merci pour votre patience, qui n'a pas été très récompensée, c'est le moins qu'on puisse dire. Mais voilà, je vais essayer de compenser par des explications orales. Donc le but de la présentation, je m'y reprends, c'était d'évoquer en rappel la situation financière de la ville à fin 2013. Je vous rappelle qu'on utilise différents concepts d'analyse financières qui permettent de savoir quelle est la situation d'une ville et notamment quelles sont ses marges de manœuvre. Je vous avais dit au mois d'Avril, et depuis on est allé un peu plus loin dans l'analyse, que la situation financière de la ville est difficile depuis très longtemps. On a fait une analyse depuis 2002 pour essayer de voir si la dégradation était récente ou pas. On se rend compte que sur un des critères notamment, la situation de la ville est difficile depuis au moins plus d'une dizaine d'années. Et notamment sur un paramètre que j'avais déjà évoqué au mois d'Avril, c'est la marge de manœuvre que dégage la ville sur son fonctionnement après avoir payé le remboursement du capital de sa dette, est-ce qu'il lui reste de l'argent pour aider au financement de l'investissement, sachant qu'il faut bien voir qu'une ville doit investir tout les ans, ne serait-ce que pour faire le gros entretien de son patrimoine. Donc il est très important qu'elle ait ce qu'on appelle de l'auto financement, c'est-à-dire une capacité à financer de manière autonome une partie de ses investissements.

Or, quelle est la situation de Bruay ? C'est que, mise à part l'année 2002, son autofinancement a toujours été nul ou négatif. C'est-à-dire qu'elle ne pouvait, elle ne dégageait aucune marge de manœuvre sur son fonctionnement après avoir payé le capital de sa dette pour autofinancer une partie de l'investissement. Alors évidemment, c'est une contrainte très forte parce que ça veut dire que tout investissement génère mécaniquement de l'emprunt ou quasiment, ce qui génère par définition un endettement qui peut être très important. Alors il y a eu un petit redressement en 2013 des comptes, c'est-à-dire qu'on est passé d'un auto financement négatif de 134 000 € à un auto financement négatif de 18 000 € donc on ne peut pas dire que ce soit une évolution quand même très importante. Mais ce qu'il y a derrière, ce qui est plus important et je vous l'avais déjà évoqué au mois d'Avril, c'est que malheureusement, cette évolution ne peut pas être considérée en soi comme un élément positif de manière certaine. Parce que, encore une fois, parmi les dysfonctionnements que connaît la ville, il y a des problématiques de qualité des comptes. Je vous avais fait part des problématiques notamment de dysfonctionnements dans la comptabilisation des dépenses chaque année, c'est à dire qu'on avait démontré que dans les comptes de l'année 2013, n'avaient pas été intégrés toutes les dépenses de l'année 2013, et qu'une partie non négligeable de ces dépenses avait été transférée sur 2014, ce qui fait que l'amélioration qu'on détecte sur 2013 est en partie faciale à cause de ces transferts de dépenses de 2013 sur 2014.

Alors la ville se distingue quand même très fortement des autres communes comparables, ce qu'on pourrait dire c'est que voilà la commune est dans un cas où on pourrait avoir des cas comparables etc., oui il y a d'autres communes qui sont dans une situation identique ou plus mauvaise que Bruay sauf que c'est une très petite minorité. Même quand vous prenez à l'échelle de la région, à l'échelle nationale, des villes qui ont des caractéristiques sociales, économiques semblables à Bruay, on en trouve peu qui ont une situation financière à fin 2013 aussi dégradée et qui l'ont eu de dégradée depuis aussi longtemps. Donc ça veut dire que ce n'est pas la situation particulière au niveau économique ou sociale de la ville qui explique, en soi, les difficultés financières très anciennes de la ville. Il y a des écarts très importants entre les moyennes de communes comparables et la ville de Bruay. Sur les forces et faiblesses de la ville, il n'y a évidemment pas que des faiblesses. Dans le cadre d'un audit financier, on met en évidence les forces et les faiblesses de la ville. Or, dans les forces, il y a, on a vu, une évolution des charges de fonctionnement ces dernières années relativement faible, donc c'est évidemment un point positif. Vous savez qu'il est très important pour les structures publiques, que ce soient des collectivités, l'état etc... de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement parce que c'est ça qui peut coûter très cher parce qu'il est très compliqué de faire diminuer les charges de fonctionnement une fois qu'on les a créés, donc le fait qu'il y a une certaine maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement est positif. La ville a bénéficié, deuxième point positif, de dotations d'état par le passé et encore aujourd'hui de dotations d'état plus importantes que la moyenne, or ça a été une force pendant un moment, malheureusement, ça devient aujourd'hui une faiblesse parce que ces dotations, au moins certaines d'entre elles, vont fortement diminuer dans les prochaines années.

Troisième élément, il y a eu une dynamique des bases fiscales au sein de la ville, alors vous savez que la ville est beaucoup plus pauvre fiscalement que la moyenne, alors je ne parle pas de la richesse fiscale des habitants, mais la richesse fiscale de la commune, c'est-à-dire le nombre d'habitations, les activités économiques, qui génèrent de la fiscalité, plus faible à Bruay qu'ailleurs, mais ces bases ont plutôt évolué favorablement ces dernières années, ce qui est évidemment un autre point positif, parce que, quand les bases évoluent, vous êtes moins obligés d'augmenter les taux d'imposition pour avoir un produit fiscal supérieur. Malheureusement en face de ces forces, il y a un certain nombre de faiblesses, et malheureusement, elles sont nettement plus nombreuses que les forces, et elles sont d'une ampleur qu'on rencontre relativement peu dans des villes comparables en terme d'ampleur, de nombre, et d'impact sur la situation de la ville. Ces dysfonctionnements sont d'une première nature, j'avais eu l'occasion de l'évoquer au mois d'Avril, ce sont les dysfonctionnements en matière de comptabilité et budget. En matière de budget, l'inscription notamment parfois de recettes fictives, notamment des recettes de sessions, qui ne reposait pas sur des actes juridiques, or quand vous mettez une recette à votre budget, il faut que ce soit une recette certaine, notamment en matière de cession et de bien. Absence de comptabilité d'engagement des dépenses ; le fait de dire, quand on va passer une commande, il faut comptabiliser le fait que ces crédits là ne sont plus disponibles, cette comptabilité d'engagement n'est pas correctement mise en œuvre au sein de la ville, et enfin on ne comptabilise pas correctement chaque année toutes les dépenses de l'année dans les dépenses de l'année. Ce qui pose un problème parce que ça veut dire que les comptes sont d'une fiabilité qui nous semble limitée, compte tenu de l'ampleur de ces dysfonctionnement qu'on avait eu l'occasion de mesurer dans le cadre de l'audit. En plus, les soldes de gestion, les marches de manœuvre, dont je vous parlais toute à l'heure, sont plus faibles que des communes comparables. Autre chose, les charges de fonctionnement, les deux choses étant liées, pourquoi ces marches de manœuvres sont plus limitées ?, ce n'est pas que la ville dépense trop dans l'absolu, une ville peut dépenser beaucoup, le problème, c'est qu'il faut que vous ayez des recettes en face cohérentes avec le niveau de vos dépenses, ça c'est valable pour une collectivité comme pour l'état, comme un ménage, comme pour une entreprise. Or, il se trouve que la ville, depuis très longtemps, a un niveau de dépenses trop important par rapport aux recettes dont elle dispose, et encore plus par rapport aux recettes qu'elle maîtrise. Parce qu'en fait, une commune ne maîtrise qu'une seule chose, c'est quelque part la fiscalité par la capacité qu'elle a de faire évoluer les taux. Or, il se trouve que Bruay a un produit de fiscalité nettement inférieur à la moyenne, parce qu'elle est plus pauvre et bien qu'en face elle ait des taux très élevés. Une autre des faiblesses de la ville, c'est qu'elle a une pression fiscale qui est globalement nettement supérieure à la moyenne et particulièrement pour la taxe sur le foncier bâti. Autant en taxe d'habitation, vous avez une fiscalité qu'on peut comparer, qui est inférieure à un certain nombre de communes proches géographiquement, autant en matière de foncier bâti, la fiscalité est quand même particulièrement importante.

Vous avez un des taux record du département. Autre élément, et c'est vrai que cumulé, ça commence à faire beaucoup, un effort d'équipement qui a été beaucoup plus faible que la moyenne depuis longtemps, et surtout, dont on constate les impacts sur la qualité du patrimoine parce que je vous disais tout à l'heure, une commune doit investir régulièrement pour assurer le gros entretien de son patrimoine, et on juge de la qualité d'une gestion d'une équipe municipale et d'un maire, parce que c'est la responsabilité aussi du maire d'entretenir le patrimoine communal. Aujourd'hui, vous avez effectivement des problématiques d'entretien du patrimoine qui sont majeurs au sein de la ville, donc ça veut dire que bien que la ville ait des marges de manœuvre financière limitées, vous allez devoir réaliser dans les prochaines années des dépenses pour rattraper un retard qui a été opéré en terme de gros entretien du patrimoine. Evidemment, c'est très compliqué, et c'est là où si vous voulez, vous pourriez avoir une mauvaise situation financière mais avec un patrimoine en bon état. Là il se trouve que vous avez une mauvaise situation financière avec un retard en investissement à rattraper, ce qui pose un vrai souci parce que la période va être dans les prochaines années, on en parlera toute à l'heure, va être difficile. Et ça veut dire, bien que vous avez peu investi, le fait que vous n'ayez pas de marges de manœuvre sur votre fonctionnement, je parlais de l'autofinancement qui est nul ou négatif, ça veut dire que vous avez quand même dû faire régulièrement appel à l'emprunt, et que vous avez un niveau d'endettement qui est élevé, c'est-à-dire que votre solvabilité n'est pas satisfaisante, ce qui là évidemment, rend la situation difficile comme je vous l'ai dit toute à l'heure, et que vous allez devoir dans les prochaines années investir pour rattraper le retard dans le gros entretien du patrimoine. Tous ces éléments là relèvent de deux choses, c'est à la fois d'un fonctionnement et d'une organisation en matière de comptabilité de finance et de budget qui révèlent des lacunes extrêmement fortes et à la fois effectivement des politiques menées durant les années passées, les mandats passés, qui n'étaient pas satisfaisantes parce qu'elles ont mené à une situation financière difficile à l'aube d'une période et c'est l'enjeu de la réunion d'aujourd'hui, de vous proposer les enjeux de la prospective, d'une période qui va être très compliquée pour les collectivités locales parce que notamment l'état a décidé de diminuer les dotations aux collectivités locales parce que ces dotations pèsent lourd dans son propre budget. Alors justement ces enjeux, il y a effectivement la baisse des dotations, or cette baisse des dotations dont vous entendez parler assez régulièrement, parce que beaucoup d'élus à l'échelle nationale régionale etc ... protestent contre la baisse des dotations. Alors là, il y a deux réactions : quand vous dites à un élu local que vous allez lui baisser une recette qui souvent représente 30 ou 40% de son budget, évidemment qu'il proteste, c'est tout à fait normal, parce que, encore une fois, c'est, après la fiscalité, la plus grosse recette des collectivités, voire même pour beaucoup, une recette supérieure à une dotation d'état par rapport à la fiscalité, mais il faut voir aussi le point de vue de l'état.

Le point de vue de l'état, c'est de dire que les dotations et autres versements aux collectivités locales, ça dépasse largement le montant du déficit du budget de l'état, or, comme l'état a du mal à diminuer son déficit en ce moment, pas parce qu'il ne fait pas d'économies, l'état fait des économies, ce qui pose problème aujourd'hui, ce ne sont pas les dépenses, ce sont les recettes, parce que la conjoncture est mauvaise, les recettes fiscales diminuent dans le budget de l'état, donc, comme il a du mal à diminuer son déficit, il regarde quels sont les principaux postes de dépenses dans son budget. Il regarde notamment les dotations aux collectivités, c'est-à-dire qu'il a dit que, dès lors que moi je dois diminuer mon déficit, je vais demander aux collectivités de participer à cet effort de diminution du déficit de l'état à hauteur de leur part dans les dépenses publiques globales. Or, c'est en partie très injuste, parce que les collectivités sont nettement mieux gérées que l'état, quand on parle des collectivités mal gérées etc..., c'est globalement faux, parce que les collectivités représentent très peu dans le déficit global de la nation, ça veut dire que depuis longtemps, elles ont été nettement mieux gérées que l'état qui est en déficit depuis 40 ans. Mais en même temps, il faut bien comprendre le point de vue de l'état qui est de dire « je ne peux plus diminuer mon déficit si je ne touche pas aux versements aux collectivités locales » alors vous voyez que les deux points de vue sont antinomiques, contradictoires, et c'est bien pour ça que état et élus locaux s'opposent sur cette question. Sauf que cette baisse, elle a été votée en loi de finances et elle va se mettre en œuvre parce que l'état n'a pas le choix. Alors moi j'entends beaucoup d'élus qui me disent « moi j'y crois pas » ou « j'y crois mais finalement ça va être moins que prévu » oui, sauf qu'aujourd'hui, est ce que vous êtes prêts à prendre le risque de dire « ça ne va peut être pas se produire donc je ne vais pas prendre les décisions pour faire face à une éventuelle diminution ». A mon avis, le risque serait beaucoup trop grand de ne pas intégrer dans votre gestion cette baisse de dotation compte tenu de son importance, et aussi de sa rapidité, parce que ce qu'il faut voir, c'est que cette baisse des dotations très forte, en moyenne c'est 25%, mais pour certaines collectivités, c'est beaucoup plus, elle va se produire d'ici 2017. Or, comme c'est une recette de fonctionnement, on peut dire : « bah oui il suffit de faire des économies », sauf que le budget de la commune, si vous voulez, quand vous regardez les postes budgétaires, alors effectivement dans le cas de Bruay, c'est un peu plus compliqué parce qu'on a encore un peu de mal à comprendre quelles sont les vraies dépenses et le vrai, le bon niveau de dépense pour la ville, mais effectivement le problème c'est qu'en face en fonctionnement, il est très compliqué pour une ville de diminuer ses dépenses d'une année sur l'autre, parce que, qu'est ce que vous avez dans vos dépenses ? Vous avez le principal poste, le personnel, avec essentiellement du personnel titulaire ou si ça n'est pas du personnel titulaire, c'est du personnel non titulaire mais qui est sur des postes dont on n'imagine pas que vous allez supprimer ou même diminuer le service.

Vous avez des contrats aux entreprises et des fluides, toutes les dépenses liées à l'entretien des bâtiments donc là non plus, on ne peut pas les diminuer d'une année sur l'autre ou alors il faut fermer les équipements mais si on dit ça il faut dire lesquels. Donc en fait, c'est très compliqué pour une collectivité locale, et une commune en particulier, de faire des économies d'une année sur l'autre. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire d'économies, d'ailleurs on parlera tout à l'heure de toutes les mesures qui ont été prises et des résultats concrets obtenus depuis ces derniers mois, on peut faire des économies très importantes mais en fait, il faut avoir du temps pour cela.

Or, comme la baisse des dotations va se produire d'ici 2017, il va être extrêmement compliqué pour les collectivités de compenser cette baisse par des économies équivalentes, donc c'est ça qui rend cette diminution des dotations très difficilement supportable, c'est à la fois son importance et sa rapidité en terme de mise en œuvre.

Alors ce qu'il faut bien voir, c'est que dans l'environnement des collectivités, notamment la ville de Bruay dans les prochaines années, il y a un élément qui va aussi dominer c'est l'incertitude. Vous entendez aussi parler régulièrement dans l'actualité de la réforme territoriale, je pense qu'on a assez rarement vu une réforme qui, d'un mois sur l'autre, pouvait évoluer autant dans son contenu. Souvenez-vous à un moment, on parlait de la disparition des départements, maintenant, on en est dans la réduction des compétences des départements mais leur maintien. Les régions, là, la carte a été votée sauf que l'opposition nationale dit qu'en 2017, si elle revient au pouvoir, elle remettra en cause la carte des régions et sachant que les régions ne savent pas exactement encore les compétences qu'elles vont récupérer des départements, et ça en 2017 donc demain. Vous ajoutez à ça l'évolution des compétences transférées à tel ou tel, vous avez notamment en 2015 une compétence, alors ce n'est pas vraiment une compétence, ce sont les services de l'état qui aidaient les petites communes jusqu'à présent à instruire les permis de construire etc...

L'état a dit : « ce service disparaît », et bien qu'est ce que ça donne ? c'est que les collectivités des communes en question vont récupérer des dépenses qui étaient financées par l'état et ça va faire des dépenses supplémentaires pour les collectivités locales et des économies pour l'état. Donc si vous voulez, au-delà des réformes qui sont quand même très importantes, le problème c'est que vous ne savez pas absolument qui va gérer les collectivités et ce qu'elles vont gérer exactement dans les prochaines années, formidable, voilà il fallait y croire, merci beaucoup. C'est vraiment cette incertitude, alors cette incertitude pourquoi elle est importante ? ça veut dire que vous êtes dans la situation où il faut que vous ayez des marges de manœuvre, non seulement pour faire face à des évolutions négatives qui sont connues, mais il faut que vous ayez des marges de manœuvre pour réagir, le cas échéant, à des évolutions que vous ne connaissez pas encore, et qui pourraient se produire dans les prochaines années et si vous voulez ça, dans les collectivités, c'est une révolution.

Parce que, si vous voulez il y a même 10 ans, une collectivité locale savait les compétences qu'elle avait et elle connaissait les compétences du département, les compétences de la région, les compétences de l'état, et en plus au niveau de son budget elle avait une visibilité sur l'évolution de ses recettes ce qui est parfait. Sauf que je viens de vous dire que tout ça est entrain de changer du tout au tout, on ne sait pas, on ne connaît pas les recettes qu'on aura dans 3 ans et on ne sait pas quelles seront les compétences du département, de la région ou de l'état.

Or, départements et régions, je vous rappelle, ces dernières années, ont apporté quand même aux communautés et inter-communautés beaucoup d'argent, ça veut dire que ces collectivités là, comme elles vont évoluer dans le cadre de l'éventuelle future région Nord-Pas-de-Calais Picardie, quels vont être les financements pour l'agglomération de Valenciennes compte tenu de cette fusion ? Parce que, qui dit fusion, dit nouvelle politique, dit nouveaux choix politiques etc ... En plus avec des élections régionales en Décembre 2015 qui peuvent changer beaucoup de choses. Donc c'est cet élément d'incertitude qui est extrêmement important donc il faut avoir des marges de manœuvre pour réagir. On a essayé de faire des simulations prospectives donc vous me direz dans un environnement pareil vous rigolez vous faites des simulations, et bien oui, et j'ai envie de vous dire qu'il n'a jamais été aussi important que de faire des simulations prospectives, parce que vous avez-vous, une situation très dégradée, ça veut dire qu'aujourd'hui le moindre euros de perdu ou de gagner est vital parce que vous avez une situation d'ores et déjà dégradée, dans un contexte où je vous ai dit que beaucoup d'éléments allaient changer et que c'est d'autant plus important pour vous que vous allez devoir à la fois redresser votre situation financière et modifier complètement votre organisation et votre fonctionnement. Les dysfonctionnements dont je parlais tout à l'heure en matière de comptabilité et de budget, malheureusement, vous les retrouvez à peu près partout dans l'organisation et le fonctionnement de la ville et c'est ça qui rend la situation de Bruay, pour avoir fait un certain nombre d'audit si vous voulez, j'ai assez peu vu de ville où le niveau de dysfonctionnement atteignait un tel niveau. Cela veut dire que faire des économies et parallèlement modifier l'organisation et le fonctionnement, c'est évidemment très compliqué et c'est ça le véritable défi de la municipalité parce que modifier l'organisation et le fonctionnement quand on a de l'argent, c'est déjà compliqué, mais alors qu'on devra faire en parallèle des économies, c'est extraordinairement compliqué. Cela nécessitera une mobilisation de tous, à la fois des élus, mais aussi des services parce que rien ne peut se faire sans les services, donc la mobilisation des services, des compétences des services, sera évidemment indispensable. Sur les simulations, donc on a pris des hypothèses, voilà je vais vous montrer les résultats d'une simulation, qui, sans intégrer de modification des grands choix de gestion, c'est-à-dire si on avait poursuivi quelque part les tendances passées mais quand même en intégrant un pourcentage d'économie, on n'a pas pris les taux d'évolution des dernières années, on a été réaliste et on s'est dit en intégrant aussi la baisse des dotations, quand même, parce que celle là on la connaît aujourd'hui,



quels sont les résultats en terme de marche de manœuvre et quel est le niveau d'effort que devra faire la ville pour dégager des marges de manœuvre, pour faire face à ces actions, entretenir son patrimoine de manière correcte et garde un minimum de solvabilité parce que je vous disais tout à l'heure, pas d'autofinancement donc emprunt, ça veut dire que dans les prochaines années, pour investir, la ville devra emprunter, mais pour emprunter, encore faut-il que les banques acceptent, or, aujourd'hui c'est un autre élément qui change, c'est que les banques aujourd'hui sont obligées beaucoup plus qu'avant de regarder la situation financière d'une collectivité avant de lui prêter, chose qu'elle n'était pas obligée de faire dans la période précédente. Alors la baisse des dotations, vous avez là la baisse de la principale dotation de la ville qui va quand même baisser de plus de 3 millions et demi, elle va baisser à horizon 2017 aux environs de 2 millions, 2 millions 300, 2 millions 400. On est sur une baisse très significative, encore une fois, parce qu'en face il sera très compliqué de diminuer les dépenses en parallèle.

Alors là, j'ai mis après 2017 une stabilité, c'est-à-dire, j'ai été modérément optimiste parce que voilà, rien ne dit que l'état ne va pas poursuivre l'effort demandé aux collectivités après 2017, vous me direz en 2017, il y a certaines échéances mais je dirais que les échéances politiques n'impactent en rien sur les équilibre financiers de l'état. La chance quelque part de Bruay sur l'Escaut, c'est qu'en face de cette dotation qui va fortement diminuer, elle peut compenser en partie cette diminution par l'augmentation d'autres dotations qu'on appelle des dotations de péréquation qui vont plutôt aux communes les plus pauvres considérées comme les plus défavorisées, mais espérer que la hausse des unes va compenser la baisse de l'autre, compte tenu de la baisse de la première, ce serait être extrêmement optimiste, et ça ne paraîtrait pas raisonnable d'intégrer ce type d'hypothèse.

Tout cela réuni, en terme de résultat, voilà ce que ça donne. Vous avez la situation 2013, vous voyez que vous avez les trois soldes de gestion qui vous sont présentés, vous avez l'excédent brut de fonctionnement donc en orange la marge de manœuvre dégagée sur le fonctionnement avant d'avoir payé les charges financières. Le deuxième niveau, c'est la capacité d'autofinancement, c'est une fois qu'on a payé les charges financières, et le troisième niveau, c'est une fois qu'on a payé le capital de la dette, pour ça, je vous disais qu'en 2013, vous ne voyez pas le troisième parce qu'il est légèrement négatif mais très légèrement, les 18 000 € de tout à l'heure en négatif, alors en 2014 pourquoi ça baisse ? Je vous dirais 2014 un grand point d'interrogation. Il y a deux séries d'éléments qui se sont passés en 2014, c'est-à-dire un budget, dont pour parler clair, la sincérité est discutable, deuxième élément, le transfert de 2013 en 2014 d'un certain nombre de dépenses significatives en montant, donc ça veut dire qu'en 2014 la ville devrait payer à la fois le solde de 2013 et 2014 mais en même temps vous aurez l'effet des économies générées depuis le printemps et bien aujourd'hui, il est impossible de dire quelle est la part respective de ces éléments, et où on va en être vraiment en fin d'exercice quand bien même on est à mi Décembre, ce qui pose problème évidemment.

Cela veut dire, vous êtes dans la situation d'un médecin avec un thermomètre, il mesure une température, vous ne savez pas si ce que vous mesurez fait 35 ou 42, ce qui est un peu compliqué pour faire un diagnostic mais on en est malheureusement là, faute d'avoir des procédures comptables et budgétaires qui fonctionnent correctement. Le but des prochaines semaines sera d'ailleurs d'évaluer précisément quels sont les vrais comptes de l'année 2014. En 2015, il y a un redressement mais le redressement il n'est pas lié à la gestion de la ville, son fonctionnement est lié au fait que certaines échéances d'emprunts se terminant, vous avez une sorte de petit effet ballon d'oxygène ponctuel. La preuve, c'est que dès l'année suivante, vous reprenez le rythme de la dégradation structurelle parce que les dépenses de fonctionnement continuent d'évoluer plus fortement que les recettes, quand bien même le niveau de l'investissement a été situé à un niveau relativement faible et qu'on a pris les taux d'évolution des dépenses raisonnables mais parce que, encore une fois, la ville est sur un rythme aujourd'hui d'évolution des dépenses qui n'est pas cohérent avec le rythme d'évolution de ses recettes, mais c'est là où la baisse des dotations fait exploser cette situation, la complexité étant qu'on est déjà aujourd'hui dans une situation compliquée. Alors face à cette situation, ça veut dire qu'il y a évidemment des décisions politiques forcément difficiles et en même temps très urgentes à prendre avec une priorité qui est évidemment de générer le plus vite possible les économies les plus importantes. Voilà, le bateau prend l'eau donc il faut œuvrer au plus pressé, c'est-à-dire écoper le plus possible d'eau pour éviter de passer dans une situation encore plus difficile. La situation difficile, si on laisse faire les choses évidemment, c'est d'avoir un budget en déséquilibre et là, ce n'est plus la ville qui réglerait ses comptes, c'est le préfet avec la chambre régionale des comptes, donc ce n'est évidemment l'intérêt de personnes ; donc il y a vraiment cette priorité là de générer les économies les plus rapides et de corriger les dysfonctionnements les plus criants parce que, quand on parlait de procédure comptable et budgétaire, on pourrait parler aussi des marchés publics, je vous en avais parlé au mois d'avril, la ville est dans une situation où le code des marchés publics n'est pas respecté et où il y a des risques juridiques à tout instant parce que des commandes sont passées sans respecter ces règles là, donc là on est vraiment sur des dysfonctionnement qu'il faut, en même temps pour les plus criants d'entre eux, corriger. Mais en même temps, ça, on est sur du court terme, je vous le disais tout à l'heure que pour générer des économies importantes, il faut décider le plus vite mais pour générer des économies à 3, 4, 5 ans, ça veut dire qu'il faut gérer à la fois le court terme, les mesures d'urgences, et prendre les décisions nécessaires plus structurelles pour générer des économies véritables à moyen, long terme, et malheureusement, la ville est obligée de faire les deux choses en même temps, ce qui est évidemment très compliqué parce qu'encore une fois, en face, vous avez un mode de fonctionnement qui n'est pas satisfaisant. Evidemment, ça veut dire aussi renforcer l'équipe d'encadrement et des compétences parce que, il y a des compétences aujourd'hui dans les services qui, pour certaines, sont sous exploitées, et en même temps, vous avez aujourd'hui des compétences qui n'existent pas dans les services et dont il faut se doter pour être efficace ; donc ça veut dire que pour faire des économies, il va falloir investir ce qui paraît contradictoire mais en fait ça ne l'est pas du tout, donc voilà la complexité supplémentaire que connaît la ville.

Ça veut dire que quand on parle de diminution des dépenses de fonctionnement, ce n'est pas un niveau de prestation stable, ça veut dire et là, ça demandera aussi un effort sans doute aux usagers et aux habitants, on ne peut pas continuer à vous offrir des services et des prestations qui, aujourd'hui, ne sont pas vraiment financés. Quand je vous disais tout à l'heure qu'il y a trop de dépenses par rapport aux recettes, ça veut bien dire quelque part qu'il y a certes des économies à faire sur le comment on fait, mais il y a des économies à faire sur le ce que l'on fait, c'est-à-dire qu'il va falloir diminuer le niveau de prestations et de services à la population, il ne faut pas rêver. On ne peut pas faire des économies très importantes sans revoir le niveau de prestations, ça, là-dessus, il faut à mon avis, et moi c'est ce que je dis à toutes les collectivités avec lesquelles je travaille, il faut parler clair, et moi je suis persuadé que les habitants sont prêts à entendre ce message là parce que, si on ne gère pas correctement la ville, on se retrouve forcément à plus ou moins long terme avec une augmentation très forte de la fiscalité, or le but je pense de l'équipe municipale, c'est d'éviter à tout prix d'avoir à augmenter la fiscalité. On peut aussi mutualiser des moyens avec d'autres communes, avec la communauté d'agglomération, ça, ce sont des pistes à investiguer évidemment, sachant que la mutualisation de moyens, ça génère des économies à court terme mais surtout à moyen et long terme. Sur les démarches de redressement financier, parce qu'on est dans une démarche de redressement financier comme on parlerait d'un redressement financier dans une entreprise, mais dans une collectivité, les moyens sont évidemment différents parce que le contexte est évidemment différent. Cela veut dire que le redressement financier, c'est disposer aussi de comptes sincères et de qualité, c'est-à-dire quand vous consultez en cours d'année les comptes de la commune, vous savez que les comptes sont justes et que le thermomètre vous mesure la bonne température, or, ça paraît anodin mais on ne peut pas gérer sans avoir des indicateurs de gestion de qualité. Le deuxième élément, c'est de dire, il y a une inconnue, dans quel délai on pourra obtenir cette situation compte tenu de l'ampleur des dysfonctionnements parce que, quand Madame le Maire disait qu'on découvrait des problèmes à peu près chaque semaine, si vous voulez, vous êtes dans une situation où vous voyez remonter à la surface des difficultés et vous ne connaissez pas l'ampleur de ce qu'il vous reste à découvrir, donc il va falloir sans doute encore quelques mois pour voir remonter à la surface tous les dysfonctionnements ce qui évidemment n'est pas très rassurant, c'est même particulièrement inquiétant. C'est là aussi où dans le cadre de la préparation de budget 2015, il va falloir tenir compte de cette inconnue sur des risques parce qu'on parlait de la poste, moi j'ai été effaré quand on m'a dit qu'on mettait à disposition des agents de la commune sans convention, qui maniaient de l'argent de la poste sans cadre juridique, ça me paraît symptomatique d'une situation, alors, sur le court terme, ça veut dire qu'il y a une démarche qui a été engagée depuis Mars 2014, qui répond à une partie de l'enjeu qui est de dire qu'il faut générer le plus rapidement possible les économies les plus importantes.

Alors ça veut dire que quand je parlais de mobilisation de tous, on parle de nouveaux modes de fonctionnement des services et des agents, parce que vous avez une structure qui n'est pas habituée à fonctionner de manière satisfaisante comme le font des communes normales, c'est la responsabilité de personnes en particulier, c'est une responsabilité collective des élus, des équipes précédentes, parce que ce sont les élus qui au final, sont responsables de leur gestion, et c'est aussi des responsabilité au sein des services parce que ce sont les deux éléments qui sont responsables des dysfonctionnements actuels sans qu'on puisse dire qui est responsable exactement de quoi par définition. Cela veut dire qu'il va falloir corriger ce mode de fonctionnement parce que c'est quasiment une étape préalable, parce que pour réfléchir, pour apporter aux élus les éléments d'aide à la décision, il faut que vous ayez des services qui fonctionnent normalement, une mise aux normes en matière de marchés publics, ça, c'est un aspect réglementaire parce que, commander sans respecter le code des marchés publics, c'est la responsabilité pénale des élus et des services. Un chef de service qui passe des commandes sans marché public, il est responsable aussi devant la justice comme les élus. De la même manière, sur la recherche systématique d'économie, c'est le vœux de tout le monde et c'est l'ambition et la nécessité de tous, élus comme services, et on va voir dans une liste tout à l'heure qu'il y a eu déjà des résultats concrets qui font qu'on a parcouru une partie du chemin à parcourir. Sur le potentiel, je reviens là-dessus, on dit dysfonctionnement en même temps dans les services..., il y a une richesse à exploiter, notamment je pense qu'il y a un grand sujet sur les services techniques. Vous avez dans les services techniques des compétences qui existent et qui ont été certainement sous exploitées jusqu'à présent et d'ailleurs dans vos décisions modificatives qui vont vous être soumises, on va parler de travaux en régie, les travaux en régie c'est quoi ? C'est l'évaluation des travaux que les services municipaux ont fait plutôt que de faire appel à l'entreprise, ça c'est une démonstration de ce que sont capables de faire les services et vous pourriez être amené à développer tout cela, ce qui permet d'éviter de faire recourt à l'entreprise et donc de faire des économies et de valoriser aussi le travail du personnel qui est évidemment très important dans un contexte comme celui de Bruay. Alors vous avez des exemples, je sais pas si vous dans le public, vous voyez les chiffres parce que là, c'est peut être un peu petit, mais donc vous avez une liste un peu à la Prévert certes, mais ça permet de voir à la limite que j'ai presque sans dévaloriser le travail qui a été mené ces derniers mois, ce que je ne me permettrait pas, mais j'ai envie de vous dire, des économies pareilles pour certaines d'entre elles, il n'y avait qu'à se baisser, parce que le fait de dire que sur la téléphonie, le fait de renégocier un contrat et faire une mise en concurrence qui n'existait pas, permet de faire une économie de 50% sur le prix, ça veut dire que vous avez eu jusqu'à présent un prestataire pour lequel vous étiez un bon client, parce que faire autant d'économies en proportion aussi vite, le bon client si vous voulez devient un client un peu plus exigeant et instantanément 50% c'est quand même significatif et on parle là de plus de 40 000 € sur la téléphonie, téléphone mobile 27 000 € d'économie, sur l'essence, sur la garderie aménagée périscolaire extension des horaires, réajustement des plannings une subvention CAF, il peut y avoir des économies mais aussi des recettes supplémentaires.

En matière d'assurance, là aussi, renégociation ; là on passe de 110 000 à 43 000 ce qui est quand même assez effarant et au global, on est quand même sur 400 000 € d'économies alors malheureusement pour Bruay, ce n'est qu'une partie du chemin à parcourir, compte tenu des difficultés mais ça veut dire qu'en quelques mois, parce qu'il y a eu une mobilisation des élus et des services, vous avez pu générer des économies qui ne sont pas des économies ponctuelles mais des économies structurelles donc ça, ça se mesure en points d'impôts que vous éviterez de demander aux contribuables, faute d'avoir fait les économies en question. Là malheureusement, on a franchi une étape qui était presque la plus facile, voilà c'est facile à dire, parce que ça a demandé quand même des efforts à tous, mais là maintenant, j'ai envie de vous dire que la partie la plus compliquée va venir là où il va falloir toucher au dur au niveau de services. Il était très important encore une fois de répondre à l'urgence, et ça, c'est une partie de la réponse à l'urgence, mais maintenant vont venir les décisions difficiles où il va falloir toucher au niveau de services qui ne pourra pas être maintenu, dès lors que la ville devra faire des économies substantielles. Voilà donc j'en ai terminé, si vous avez des questions, ce sera bien volontiers que j'essaierai d'y répondre au moins pour les éléments techniques parce que je laisserai les autres élus répondre aux questions de nature plus politique, je vous remercie et encore voilà mes excuses pour le début de la présentation uniquement orale.

**Mme le Maire** : Si vous avez quelques questions ou interventions, n'hésitez pas, profitez-en

**M. MARISSIAUX** : Après ce réquisitoire à charge, quelques éléments de réponses, si je peux me permettre de répondre à ces quelques phrases. Tout d'abord, vous dire que les problèmes de Bruay ne datent pas de 2002, mais du moment où nous avons pris cette mairie donc en 1989 puisque nous avons à la limite trouvé une commune dans un état pire que la commune que vous prenez en gestion actuellement, puisque qu'il n'y avait, et je fais appel à la mémoire des Bruaysiens, il n'y avait rien à Bruay en 1989, voilà il a fallu tout faire alors effectivement, on a l'impression qu'on a dépensé de l'argent pour dépenser de l'argent, mais je me dois de vous dire Monsieur, qu'on a quand même fait des complexes sportifs, des ludothèques, des médiathèques, des salles des fêtes, la poste, une crèche, des centres de quartier notamment sur Thiers, où là, l'état nous demandait de mettre de l'argent.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, dans le cadre du développement urbain nous demandait de mettre les 20%, alors c'est intéressant, vous avez 80% de subventions extérieures, il ne vous reste plus qu'à mettre 20%, mais sur des sommes qui sont de plusieurs millions d'euros, parce que rien que l'école Georges Brassens que vous avez connue, et l'ancienne et la nouvelle, c'est 6 millions d'euros. Voilà alors ça semble intéressant, ça semble être une bonne affaire 80% de subventions extérieures, mais quand même il fallait mettre les 20% alors à la limite, on n'était pas obligé de le faire.

Moi j'ai tenu à ce que cette ville soit bien équipée et elle l'est, à part une piscine parce que de temps en temps les Bruaysiens, les Bruaysiennes me le rappellent en me disant « Oui mais maintenant tout ce qui nous manque c'est une piscine » je pense qu'on est plutôt bien équipé alors tout cela a un coût, alors je ne parle pas des services parce qu'on pourrait passer la soirée et ça serait pris peut être pour un péché d'orgueil, il y a aussi des services à la personne qui étaient multiples et variés, qui n'existaient pas et qui existent maintenant. Alors tout cela pour vous dire que, voilà il y a eu des emprunts qui ont été faits, des emprunts à 20 ans donc qui vont commencer à se terminer, je crois qu'il devrait en avoir quelques uns d'importants qui vont commencer à se terminer dans les années qui viennent, c'est véritablement une bouffée d'oxygène et je vous demande, je vous avais déjà demandé, Monsieur, d'y regarder parce que c'est drôlement intéressant pour la suite des événements pour la ville puisqu'on a investi régulièrement des années 90 jusqu'aux années 2000 donc, à mon avis, vous allez avoir là des éléments qui vont vous permettre d'investir ou de réinvestir ou de faire selon la politique que vous souhaitez. Voilà, je voulais vous dire ça parce que c'est vrai quand on vous écoute on a vraiment l'impression qu'on a dépensé l'argent pour dépenser, non, on l'a dépensé pour l'usage à l'intérêt des Bruaysiens et des Bruaysiennes et pas pour se faire plaisir, c'est vrai que ça coûte cher, moi j'avais l'une des dernières décisions que nous avons prises et je crois que c'était à l'unanimité donc là, il n'y aura pas de querelle là-dessus, c'était la rénovation de l'église Saint Adolphe :

1 million d'euros pour une église, il n'y a pas beaucoup de chrétiens dans le quartier mais néanmoins, on tenait à réhabiliter ce patrimoine, j'allais dire culturel mais c'est culturel qu'il faut dire. Alors tout cela coûte cher effectivement pour une commune pauvre il fallait assumer, moi j'assume, j'assume effectivement l'ensemble de ces investissements, là où je suis un petit peu plus gêner c'est sur les dysfonctionnements que vous pointez sur les contrats de négociation ou de renégociation où là visiblement on n'a pas forcément été aussi performant. Mais bon, moi je n'étais pas non plus dans la renégociation des contrats, mais on y regardera de près, voilà, ceci dit je suis d'accord avec vous, le plus difficile va arriver, ça on en est tous certains. J'ai vu dans la presse une analyse sur les villes endettées, il y avait Raismes, il y avait Condé, Bruay, il y avait celles qui s'en tiraient un petit peu mieux mais qui sentaient bien que l'avenir était plutôt incertain. Nous allons tous à mon avis être à la même enseigne dans quelques années et ce que je souhaite effectivement, c'est qu'on réfléchisse tous à cette perspective. Les dotations de l'état vont baisser de façon importante, on aura peut être un petit espoir du côté de la DSU, je n'ai pas encore eu d'informations très précises mais il semblerait que l'état fasse un effort pour des communes comme les nôtres qui sont vraiment avec des populations comme les nôtres, qui sont modestes, qui n'ont pas beaucoup de potentiel fiscal. Donc voilà ce que je tenais à vous dire, non pas parce que j'ai trouvé votre exposé déplacé, mais juste à posteriori vous dire que, voilà, les élus quand ils sont en exercice ça n'est pas forcément pour faire du luxe, moi je n'ai pas l'impression qu'on a fait du luxe à Bruay, on a fait des choses certaines mais si quelqu'un peut me montrer une réalisation luxueuse qu'on me le dise, on aurait pu ne pas faire l'étang etc ... mais je trouve que voilà on a plutôt bien travaillé, il y a ces emprunts qui vont se terminer, ça va permettre donc de voir l'avenir avec un peu plus de sérénité, c'est sûr que les choses qui sont faites ne sont plus à faire.

**M. GREGOIRE** : Alors je vais me permettre de compléter pour vous préciser que sur la baisse des annuités d'emprunts, j'en ai parlé tout à l'heure. J'ai dit d'ailleurs que l'amélioration constatée dans la simulation en 2015 était liée à des fins, à des échéances d'emprunts, alors malheureusement c'est un ballon d'oxygène, c'est bien, sauf que le problème c'est malheureusement que ça ne remet pas en question le problème structurel qui est en fonctionnement, c'est-à-dire en fait, vous êtes endettés non pas tellement par le montant de la dette en soi, mais parce que comme en fonctionnement vous ne dégarez pas d'autofinancement, vous n'avez pas les moyens de rembourser votre dette. En fait c'est ça, ce n'est pas le poids de la dette véritablement, c'est le fait qu'en fonctionnement vous n'avez pas les moyens de rembourser correctement votre dette, ce qui fait que la problématique d'investissement que vous citiez tout à l'heure, encore une fois je ne me suis pas prononcé sur l'opportunité des projets, ça je ne me le permettrai pas, ce n'est pas le rôle du technicien de dire « vous auriez dû faire telle opération d'investissement plutôt que telle autre ». Votre problème, c'est d'avoir depuis longtemps eu un niveau de dépenses de fonctionnement déconnecté de vos recettes. Tant que l'environnement était favorable, ça ne pose pas de problème, mais depuis un certain nombre d'années, l'environnement, on voit très bien qu'il se dégrade et le fait de ne pas avoir réorienté la politique municipale suffisamment tôt fait qu'aujourd'hui vous êtes face à un mur avec des décisions à prendre qui sont incomparablement plus difficiles à prendre que si elles avaient été anticipées. Regardez par exemple quelques communes de l'agglomération de Valenciennes qui ont des caractéristiques à peu près comme les autres mais qui, depuis un certain nombre d'années, ont fait des efforts d'économies, ce qui fait qu'elles se retrouvent, quand bien même elles ont une situation peut être pire que la vôtre en matière sociale ou économique, se trouve dans une situation financière bien meilleure. Certaines d'entre elles, j'ai eu l'occasion de travailler pour elles dans le cadre d'audits de début de mandat etc..., et effectivement les efforts de gestion ayant été faits il y a quelques années ont porté leurs fruits ; donc elles vont affronter la période qui s'ouvre, dans une situation meilleure et c'est vrai que c'est ça qui fait la différence entre deux collectivités aujourd'hui, celles qui vont attaquer la période difficile des années à venir dans une situation plus ou moins difficile en terme financier et notamment avec un patrimoine en plus ou moins bon état. Or vous, il se trouve que malheureusement, vous avez à la fois une situation dégradée aujourd'hui mais en plus un patrimoine qui n'est pas en bon état ou qui, en tout cas, va nécessiter dans les années à venir un rattrapage qui n'est pas forcément négligeable.

**M. MARISSIAUX** : Vous pensez à quoi en disant ça, patrimoine dégradé ?

**M. GREGOIRE** : Si vous voulez, pour moi qui ait circulé un peu chez vous, ne serait-ce que la voirie, ça me paraît être un assez bon indicateur, et il n'y a pas besoin d'être spécialiste pour constater que votre voirie, effectivement, a besoin d'un gros entretien un peu significatif. Je pense qu'on pourrait faire la liste, et d'ailleurs dans le cadre de l'étude, on a eu l'occasion d'échanger sur ces problématiques de patrimoine, or, c'est vraiment ça qui fait la différence entre collectivités aujourd'hui. Beaucoup de collectivités, ces dernières années, ont fait beaucoup d'équipements neufs et malheureusement, ont souvent négligé le gros entretien du patrimoine existant.

Et c'est vrai que les opérations ANRU, je suis d'accord avec vous, c'était pour beaucoup de communes un cadeau empoisonné où les 20% quand vous les aviez, ça allait, mais le problème c'est que comme vous, vous ne les aviez pas, ça a pu accentuer vos difficultés et comme les 20% vous les consacriez à ça, vous ne pouviez pas les consacrer à du gros entretien de patrimoine. Voilà, donc je souhaitais compléter et répondre à vos questions.

**Mme le Maire** : J'ajouterai, c'est vrai que dans les années 89, quand vous avez, quand nous avons, parce que j'y étais également, on va pas se faufiler, en 89 il y avait quand même des finances assez correctes à ces époques là donc il y avait des choix, il y a eu des choix que moi je ne renie pas du tout parce qu'il y avait des urgences, mais le souci, c'est qu'à mon avis, il aurait fallu être réactif il y a quelques années de ça, une dizaine d'années, parce que on se rend compte quand on parle avec la population, qu'ils ont l'impression qu'à Bruay plus rien ne bouge depuis quelques années. On voit l'état des voiries, après il faut faire des choix, c'est politique, chacun mène sa politique à sa manière, qui a tort, qui a raison, je n'en sais rien. Je ne dis pas que j'ai raison mais une commune, quand on arrive dans une commune il faut déjà qu'elle soit attrayante, Bruay ne l'est plus, vous arrivez à l'entrée de ville, ce n'est pas beau, la place de Bruay ce n'est pas beau, la place de Thiers c'est magnifique, c'est déjà un bon point. Les voiries, c'est dû peut être aussi au passage des travaux du tram, où il y a eu des déviations, il aurait peut être fallu faire un constat d'huissier par rapport à nos voiries pour pouvoir après attaquer les gens qui ont abimé nos voiries, ça n'a pas été fait non plus. Les écoles, il y a pleins de choses à faire, moi je suis désolée mais on a l'impression qu'au niveau de l'entretien des bâtiments, c'est pareil donc voilà, on a très peu d'argent, on le sait tous, aujourd'hui, on n'en a pas donc, maintenant, il y a une manière de fonctionner qui doit être totalement différente, c'est-à-dire qu'il faut travailler en priorité, malheureusement c'est la situation et c'est une réalité, donc après on ne peut pas dire « j'ai fait l'école Brassens » c'est magnifique, mais en attendant elle nous coûte combien en entretien cette école, en fonctionnement, en chauffage, c'est une belle œuvre d'art, oui bravo, est ce que c'était vraiment la nécessité ? Est-ce que c'est ça que les gens ont besoin ? Qu'est ce qu'ils ont besoin aujourd'hui ? C'est d'arriver dans une ville qui soit propre, attrayante, attractive, avec quelques animations, il n'y a pas besoin de faire du grand luxe, on s'en fou, c'est vrai que l'école Brassens c'est du luxe quand même, vous dites que vous n'en avez pas fait de luxe mais il y en a quand même. Ce n'est pas ce que les enfants, les familles, les habitants attendent. Pareil au niveau de la sécurité, quand on met en place, je ne dis pas que tout va marcher non plus, Voisins Vigilants, ça ne va pas tout solutionner non plus, mais on sait qu'aujourd'hui, vous avez fait une campagne comme nous, ou alors vous n'avez pas écouté la population comme nous on l'a écouté, la propreté de la ville, l'attractivité, la sécurité donc tout ce qu'on pourra mettre en place, je sais bien qu'avec voisin vigilant ça ne sera pas la seule solution. Francis vous parlera après du CISPD, pareil, ce sont des moyens qu'on met en plus, ça ne va pas totalement faire disparaître l'insécurité à Bruay, comme ailleurs, mais voilà ce sont des petites choses, et ce sont des petites choses qui ne coûtent pas forcément cher, il faut se mettre autour d'une table, il faut réfléchir. Quand on parle des contrats, ce qu'on a économisé, ce qu'on a regardé, on y a travaillé, c'est vrai qu'on y travaille depuis quelques mois, il n'y avait pas grand-chose à faire, il suffisait de s'y pencher, c'est là où je n'arrive pas à comprendre, la téléphonie, il fallait peut être y travailler, voir pourquoi on paye autant, est-ce qu'on ne peut pas se pencher là-dessus ?



Est-ce qu'on ne peut pas voir quels sont les moyens d'économiser ? et on va peut être encore diminuer, on est entrain de travailler sur autre chose, on va les diminuer aussi. Il y a des investissements qu'il faudra faire pour pouvoir économiser rapidement et sur le long terme aussi, donc voilà ça c'est une réalité.

**M. MARISSIAUX** : Alors moi je n'ai pas critiqué les économies, je critique les économies quand elles sont faites sur le dos des Bruaysiens, là quand c'est sur des opérateurs...

**Mme le Maire** : Mais Monsieur MARISSIAUX, quand vous n'aurez plus les moyens, il faudra bien économiser et avoir le courage de dire aux Bruaysiens qu'il y a certaines choses qu'on ne peut pas faire. La politique telle qu'elle est faite aujourd'hui, elle n'est pas bonne, mais les gens le comprennent très bien, moi j'en reçois tous les jours, j'explique et les gens le comprennent. A un moment donné, il faut être courageux puis dire « ça c'est possible de faire, ça ce n'est pas possible » et dans quelques années on ira mieux, et on pourra réfléchir à d'autres choses qui seront utiles aux Bruaysiens. Je n'ai même pas parlé en temps qu'élue, en tant que Bruaysienne qu'est ce que j'attends ?, j'habite dans ma commune, quand j'arrive, quand je passe dans la ville, j'ai envie que ce soit attrayant, beau, il y a des moments où on fait des choses pour pas grands choses, il suffit de réfléchir plus longuement, aller voir à l'extérieur ce qui se passe, aller chercher des idées parce qu'il n'y a pas de honte à aller copier dans les autres villes et voilà.

**M. MARISSIAUX** : On ne doit pas rencontrer les mêmes Bruaysiens parce que moi, ce qu'ils me disent, c'est qu'ils ne voient pas grand-chose bouger.

**Mme le Maire** : Je m'en doute bien forcément,

**M. MARISSIAUX** : Alors pour la place.....

**Mme le Maire** : C'est vrai que vous avez habité Valenciennes pendant quelques années donc...

**M. MARISSIAUX** : Pour la place, on ne pouvait pas faire les deux places en même temps donc on a privilégié celle qui bénéficiait d'un taux de subvention important, je pense que la place de Thiers a été prise en charge intégralement par les finances de Valenciennes Métropole je crois, c'est vraiment une bonne affaire donc celle là on l'a faite et c'est vrai qu'on a laissé de côté la place des Farineau, il y a des choix à faire aussi.

**Mme le Maire** : C'est bien aussi, c'est vrai que quand on monte des projets qui peuvent être financés à 80% moi je suis d'accord aussi là-dessus, mais connaissant la situation, même si on doit mettre 20%, 20% de combien ? Est-ce qu'on a les capacités de le faire aussi, c'est tout ça qui faut qu'on étudie et qu'on revoit.

**M. TOPARELLI** : Oui j'entends bien les discours mais pour rappeler quand même tout à l'heure on parlait de l'école Brassens, il faut quand même se mettre à l'idée et il ne faut pas oublier l'état de l'école Georges Brassens dans lequel elle était, donc c'est vrai qu'il y a des priorités et pour nous, ça a été une opportunité cette nouvelle école. Alors c'est vrai que comme Monsieur MARISSIAUX le disait, il y avait toujours les 20% à trouver donc vous ne pouvez pas faire autrement, il faut se rappeler, et vous ne pouvez pas dire le contraire l'état d'abandon de l'école Brassens donc on était obligé de la faire. On parlait des voiries, mais si on n'a pas fait les voiries, c'est parce que c'est vrai qu'il y a des choix, des choix politiques, il y a des choix à faire et je suis le premier à dire que c'est vrai qu'il y avait un effort, un gros effort à faire au niveau des voiries, mais il faut bien faire avec ce qu'on a, malheureusement, et c'est vrai que tout à l'heure on parlait des priorités au niveau des investissements et on ne pouvait pas faire tout en même temps malheureusement.

**Mme le Maire** : Michel, pour l'école Brassens, on est totalement d'accord que l'école qui existait, était en mauvais état et qu'il fallait en reconstruire une, mais est-ce qu'il fallait reconstruire quelque chose comme ça, qui coûte de l'argent aujourd'hui par rapport à la hauteur de plafond, il y a pleins de choses qui ne vont pas là bas donc voilà c'est là où je dis à un moment donné, il faut travailler sur des priorités puis être réaliste, les besoins, il y avait besoin d'une école, mais est-ce qu'on avait besoin de quelque chose d'aussi grandiose ? On peut faire du beau avec du simple quand même après c'est une histoire de goût.

**M. LEMAIRE** : Je voudrais quand même rectifier Monsieur MARISSIAUX, la place Henri Durre n'a jamais été financée à 100%, il y a toujours 20% de la commune minimum, du 100% à Valenciennes Métropole, il n'y a pas.

**M. MARISSIAUX** : Il y a eu 80%, on ne va pas se plaindre, je pensais sincèrement que ça avait été pris en charge totalement

**M. LEMAIRE** : Pas du tout, pas du tout, au minimum vous avez 20% de la commune.

**M. MARISSIAUX** : Cela a peut être été pris en charge par le FSIC, voilà c'est ça, donc en fait c'est 80% + 20% du FSIC, donc nous on a mis 0 sur la place, je crois de tête.

**M. LEGRAND** : Moi je pense plutôt que le choix aurait du être porté sur de la nouvelle technologie tel que le chauffage, l'éclairage, des choses comme ça. De l'investissement qui permet, évidemment ça a un coût, c'est un investissement, mais qui permet après de réduire les coûts, aujourd'hui on a encore une chaudière qui marche au fioul mais est-ce que c'est la meilleure des énergies ?, avec des fenêtres qui ne sont pas du double vitrage est-ce que c'est bien ? je ne sais pas, moi c'est plus là-dessus que je serais allé.

**M. DELEHAYE** : Donc si je comprends bien, la place a été financée à 100% ? Donc ce n'est pas un projet Bruaysiens en soi, Val' Métropole 80%, le FSIC 20%, bon pour moi ce n'est pas un projet Bruaysien, on aurait peut-être pu faire autre chose tout simplement.

**M. MUSY** : Pour mémoire, en fait, les voiries concernant Thiers, il y avait trois tranches, il y avait une tranche ferme qui était la voirie arrière, qui a été réalisée en 2009/2010, ensuite il y a une première tranche conditionnelle qui a été réalisée qui était en fait la voirie de jonction entre la rue de Dublin et la rue Jean Jaurès qui a été prise en charge à 100%, enfin, en avance de trésorerie à 100% par Valenciennes Métropole, Valenciennes Métropole faisant l'avance de trésorerie et c'est une opération Valenciennes Métropole. Et ensuite la place Henri Durre qui est à 1 million d'euros. C'est une tranche conditionnelle portée par Valenciennes Métropole parce qu'à l'époque il y avait une commission d'appel d'offre qui réunissait Valenciennes Métropole et Bruay sur Escaut qui avait décidé de ces marchés en Décembre 2008, voilà merci.

**Mme le Maire** : C'est bien une avance de trésorerie, il a fallu mettre la main à la poche Monsieur MUSY ?

**M. MUSY** : Non, on a simplement payé la voirie arrière mais par exemple la place Henri Durre...

**Mme le Maire** : On a payé quelque chose...

**M. MUSY** : Oui au départ en 2009, mais la place Henri Durre par exemple, qui est réalisée cette année, on n'a aucune inscription budgétaire à ce titre sur le budget 2014.

**Mme le Maire** : On va continuer notre Conseil Municipal, donc je vais libérer Monsieur Grégoire et merci beaucoup pour cette intervention. Vous avez eu sur table je crois la copie de ce rapport, tous ? Nous allons passer à la question 6 sur le renouvellement d'un contractuel, la parole est à Monsieur BROGNIET.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **6°) Renouvellement d'un contractuel - Educateur Prévention Jeunesse**

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n° 9 du 19 février 2009 relative à la création d'un poste d'éducateur de prévention jeunesse contractuel du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2009 dans le cadre de la mise en place d'un projet de prévention en direction des 13-25 ans de la ville de Bruay-sur-l'Escaut,

Considérant la délibération n° 23 du 18 décembre 2009 relative au renouvellement de ce contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010,

Considérant la délibération n° 13 du 16 décembre 2010 relative au renouvellement de ce contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011,

Considérant la délibération n° 95 du 15 décembre 2011 relative au renouvellement de ce contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012,

Considérant la délibération n° 73 du 30 novembre 2012 relative au renouvellement de ce contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013,

Considérant la délibération n° 87 du 29 novembre 2013 relative au renouvellement de ce contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014,

Considérant que les objectifs du projet ont été définis comme suit :

- Rencontre et suivi des jeunes en voie de marginalisation,
- Détection des situations à risque et information aux structures socio-éducatives,
- Travail de liaison entre les structures socio-éducatives et d'insertion,
- Mise en place d'actions ponctuelles préventives,
- Elaboration d'un projet spécifique de prévention en fonction des éléments repérés,

Considérant que ce dispositif, maintenu pour l'année 2015, justifie le renouvellement du poste d'éducateur de prévention jeunesse contractuel,

Considérant que le salaire de l'éducateur n'a pas été augmenté depuis 2009, une augmentation de 150 € nets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 semble justifiée compte tenu du travail fourni,

Considérant que ce poste reste intégralement financé par le Département ; salaires et charges comprises, seul les frais de fonctionnement nécessaires à la réalisation des actions de l'éducateur seront à la charge de la Commune,

Considérant la convention du département relative à l'attribution d'un poste de prévention jeunesse aux structures municipales ou intercommunales,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission concernée en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2014,

**AUTORISE** Madame le Maire à renouveler le contrat de l'Educateur de Prévention Jeunesse en CDD du 1<sup>er</sup> janvier au 14 avril 2015 et en CDI à compter du 15 avril 2015.

PROPOSE de revaloriser la rémunération mensuelle de l'Éducateur de Prévention Jeunesse de 150 € nets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et de le rémunérer sur la base de l'indice majoré 460.

**M. BROGNIET** : Je vous propose de renouveler le poste d'éducateur de prévention jeunesse en direction des jeunes de 13 à 25 ans, poste occupé par Monsieur Christophe HEGO. Ces missions : rencontre et suivi des jeunes en voie de marginalisation, et on peut dire qu'il fait un travail formidable dans la commune, détection des situations à risques et informations aux structures sociales éducatives, travail de liaison avec les structures socio éducatives et d'insertion, mise en place d'actions ponctuelles et préventives, élaboration d'un projet spécifique de prévention en fonction des éléments repérés. Monsieur Christophe HEGO, n'ayant pas été augmenté depuis 2009, c'est-à-dire le premier contrat qu'il a eu au sein de la commune, une augmentation de 150 € net à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 semble justifiée compte tenu du travail qu'il fournit. Ce poste reste intégralement financé par le Département, salaire et charges comprises, seuls les frais de fonctionnement nécessaires à la réalisation des actions de l'éducateur seront à la charge de la commune. L'avis du Conseil Municipal est requis sur l'augmentation de salaire et sur le renouvellement du contrat de la manière suivante : en CDD du 1<sup>er</sup> Janvier au 14 Avril 2015, en CDI à compter du 15 Avril 2015 car l'agent affecté sur ce poste aura atteint à cette date la durée maximale de 6 ans en CDD article 3-3-1 de la loi du 8453 du 26 Janvier 1984, j'ajoute de signer tous les documents s'y rapportant et notamment la convention avec le Département sur le financement du poste.

**Mme le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Monsieur BECOURT

**M. BECOURT** : Il est évident que nous sommes tout à fait d'accord pour le renouvellement du contrat de l'éducateur prévention jeunesse, pour une augmentation de son salaire et pour qu'il soit en CDI à partir du 15 Avril 2015. Ce poste reste intégralement financé par le Département lorsqu'il s'agit d'un CDD, mais le sera-t-il s'il est transformé en CDI ? si oui, le sera-t-il pour toujours ou y a-t-il une durée déterminée ? Je rappelle également que ce poste a été créé en 2009 et que le travail accompli, comme le dit Monsieur BROGNIET, a été remarquable.

**Mme le Maire** : Merci pour lui Monsieur BECOURT, concernant le CDI oui, pour le moment, oui dans la durée, ils ont les mêmes problèmes que nous au Conseil Général, tout dépendra des financements, on verra, je pense que Monsieur MARISSIAUX peut peut-être en tant que Conseiller Général apporter sa petite remarque.

**M. MARISSIAUX** : Oui, oui merci le Conseil Général, voilà juste un peu de pub pour le Conseil Général du Nord, c'est quand même bon, ça fait quand même 5 ans que c'est un salaire qui est pris en charge intégralement par cette collectivité territoriale, j'espère qu'on pourra encore continuer à le faire avec les quelques communes qui bénéficient quand même de cette véritable aide parce que effectivement il fait du bon travail, voilà c'était le quart d'heure pub.

**UNANIMITE**

### **7°) Effectif Communal**

"Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 23 octobre 2014 fixant l'effectif des agents communaux au 1<sup>er</sup> novembre 2014,

Vu l'adaptation nécessaire au 17 décembre 2014,

Vu l'avis du CTP en date du 27 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission concernée en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2014,

PROPOSE de :

#### **SUPPRIMER LES POSTES SUIVANTS :** (- 18)

*1 de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe*  
*1 d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe*  
*1 d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe*  
*1 d'assistant d'enseignement artistique piano TNC 11 h*  
*1 d'ingénieur*  
*4 d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe*  
*1 d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe*  
*1 d'éducateur principal de jeunes enfants*  
*1 d'éducateur de jeunes enfants*  
*1 d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe*  
*2 d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe TNC 30 h*  
*2 d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe TNC 24 h*  
*1 de garde champêtre chef*

#### **MAINTENIR LES POSTES SUIVANTS :** (12)

*1 d'attaché principal*  
*1 d'attaché*  
*1 d'assistant d'enseignement artistique piano TNC 18 h*  
*1 d'assistant d'enseignement artistique percussions TNC 15 h*  
*1 d'assistant d'enseignement artistique trombone TNC 3 h*  
*1 d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe*  
*4 d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe*  
*1 d'éducateur de jeunes enfants TNC 28 h*  
*1 d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe TNC 24 h*

### **EFFECTIF AU 17 /12/2014**

L'effectif des agents communaux s'établit donc comme suit :

	<b><u>Postes Prévus</u></b>	<b><u>Postes Pourvus</u></b>
Directeur Général des Services	1	1
Attaché principal	2	1
Attaché	4	3
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	4
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DECISIONS DU MAIRE

Rédacteur	4	4
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe TC	5	5
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe TC	9	9
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe TNC 30 H	1	1
Bibliothécaire	1	1
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe TC	3	3
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe TC	1	1
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe TNC 26 H	1	1
Assist. d'ens. art. principal 1 <sup>ère</sup> classe cor TNC 12 H	1	1
Assist. d'ens. art. principal 1 <sup>ère</sup> classe trompette TNC 10 H	1	1
Assist. d'ens. art. piano TNC 18 H	1	0
Assist. d'ens. art. percussions TNC 15 H	1	0
Assist. d'ens. art. trombone TNC 3 H	1	0
Animateur	3	3
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 32 H	1	1
Technicien	1	1
Agent de maîtrise principal	5	5
Agent de maîtrise	5	5
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	7
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 22 H	1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 20 H	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe TC	38	34
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe TNC	37	37
Educateur principal de jeunes enfants TC	2	2
Educateur principal de jeunes enfants TNC 28 H	1	1
Educateur de jeunes enfants	1	1
Educateur de jeunes enfants TNC 28 H	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 28 H	1	1
Agent social 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	8
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe TC	5	5
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe TNC	2	1
Educateur APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Chef de service de PM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Brigadier-chef principal PM	3	3
Garde champêtre chef principal	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>190 *</b>	<b>178</b>

**\* TOTAL POSTES PREVUS AU 01/11/2014 : 208**

**TOTAL POSTES PREVUS AU 17/12/2014 : 208 - 18 = 190**

**ECART PREVUS / POURVUS : 190 – 178 = 12 POSTES MAINTENUS**

**M. BROGNIET** : La délibération du 23 Octobre 2014 fixant l'effectif communal au 1<sup>er</sup> Novembre 2014 nécessite une adaptation tenant compte des recrutements, des avancements, des grades, des départs à la retraite, des augmentations d'horaire de travail. Cet effectif que nous vous avons présenté, reflète la réalité des postes pourvus ou imprévus. Chaque regroupement devra être annoncé suffisamment tôt pour exister budgétairement. Les postes supprimés, ce sont tous des postes d'agents qui sont partis sur d'autres postes ou des avancements sur d'autres grades, les postes maintenus, ce sont des postes qui sont détenus par des agents non titulaires, merci.

**UNANIMITE**



**SPORTS - VIE ASSOCIATIVE**

**8°) Avance de subventions pour les associations Top Dance, l'Amicale du Personnel, Bruay Sports et Média Jeunesse.**

-  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2015 n'interviendra qu'au mois de mars et que les subventions allouées pour l'année 2015 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

Considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations : l'Amicale du Personnel, l'Association Top Dance, Bruay Sports, et Média Jeunesse, entraînent pour elles des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite 50% du montant des subventions communales réglées en 2014,

Considérant qu'il sera toujours envisageable à une autre association de solliciter auprès du Conseil Municipal une même avance et cela pour une raison bien définies,

Considérant l'avis favorable de la commission Sport et Vie Associative en date du 20 novembre 2014,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 1er décembre 2014,

Vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

Vu le budget communal,

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations locales percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un acompte de subvention au titre de 2015 dans la limite de 50 % du montant accordé en 2014 selon sa délibération en date du 29 avril 2014 (n°27), comme suit :

<b>Association bénéficiaire</b>	<b>montant</b>
AMICALE DU PERSONNEL	<b>13 500 €</b>
ASSOCIATION TOP DANCE	<b>3 500 €</b>
BRUAY SPORTS	<b>16 250 €</b>
MEDIA JEUNESSE	<b>8 000 €</b>

**Mme LUDOVISI** : Il s'agit de prévoir les avances de trésorerie, en attendant le vote du budget au mois de Mars. L'avance représente 50% de la subvention communale de l'année 2014. Sont concernées les associations suivantes : L'amicale du personnel, l'association Top'Dance, Bruay Sport et Média Jeunesse.

**M. BECOURT** : Oui, pourquoi la totalité des subventions validées en commission finances et en commission vie associative n'est pas prise en compte ? Nous avons émis un avis favorable pour l'ensemble de ces subventions, il en manque une, pouvez-vous nous donner des informations et des explications ?

**Mme le Maire** : Je vais vous répondre à ce sujet, par rapport à la commission finances, c'est vrai que forcément suite à la décision qui a été prise de retirer l'adjoint concerné, très peu d'informations et très peu d'échanges par rapport à cette commission ont été réalisés, on peut le dire comme ça, j'ai décidé avec les élus ici, on a discuté, et j'ai reçu dernièrement l'association séjours et découverte, deux membres de cette association pour leur expliquer que, aujourd'hui, il n'était pas justifié de leur faire une avance sur subvention. Les raisons qui ont été évoquées je peux les dire aujourd'hui. Elles avaient besoin de cette avance de subvention pour la location d'un étang sur Condé. On a un étang à Bruay, je pense que les financements publics et pour Bruay, les subventions qui sont attribuées aux associations doivent servir d'abord à des activités réalisées sur la commune, ça me paraît une évidence.

Après il y a un autre souci aussi, j'ai eu quand même, je ne vais peut être pas le dire ici en public parce que ce n'est pas l'endroit, ce n'est pas le lieu, mais un courrier qui m'a été adressé du tribunal et qui, par rapport à une intervention qu'on avait faite concernant cette association, à l'heure d'aujourd'hui, il y a des choses qui sont dénoncées, moi j'aimerais m'y pencher, si c'est justifié, qu'elles peuvent avoir cette avance, elles l'auront un peu plus tard, mais pour le moment je ne pense pas que ce soit nécessaire et justifié.

**M. BECOURT** : Mon intervention est surtout du fait qu'on discute en commission de certains points et qu'on ne les reprenne pas.

**Mme le Maire** : Non il n'était pas à la commission sports, mais il était à la commission finances, il parle de la commission finances, mais les commissions, elles émettent un avis consultatif quand même, je pense que c'est le Conseil Municipal qui est souverain dans les décisions Monsieur BECOURT.

**M. BECOURT** : On est tout à fait d'accord, on émet un avis alors pourquoi discuter de points en commissions alors qu'on ne les aborde pas plus tard ?

**Mme le Maire** : Je vous donnerais le document après, parce que je ne vais pas le lire en public, je vais vous éviter ça. Je n'ai pas envie de mettre dans l'embarras certaines personnes donc je vous le donnerai en mains propres et aux membres de l'opposition comme ça vous pourrez lire le courrier qui m'a été adressé par le Tribunal de Grande Instance de Valenciennes, par le Procureur de la République. Donc c'est pour ces raisons, il me semble important aujourd'hui de se pencher un petit peu plus sur cette association, sur d'autres associations, ce n'est pas la seule mais là forcément on en discute parce qu'elle était concernée par l'avance de subvention. Aujourd'hui, par rapport aux finances et bien il faut qu'on se penche un petit peu plus sur l'utilisation des finances publiques, les associations, leurs participations dans les différentes manifestations, c'est vrai qu'on les a remercié, il y en a beaucoup qui mérite ces financements mais après il faut aller voir un petit peu ce qui se passe dans d'autres.

On a quelques interrogations aujourd'hui, ça ne veut pas dire que ce n'est pas bon, ça ne veut pas dire que c'est malhonnête, loin de là, mais je pense qu'il faut qu'on aille étudier un petit peu plus et voir si elles fonctionnent en toute transparence.

**25 voix POUR - 8 non participations au vote**

**9°) Autorisation de signature délivrée à Madame le Maire d'une convention de mise à disposition d'un local municipal aux associations « ABCDE » et « RYTH'MISS »**

(Annexe 2 – Pages 15 à 17)

Vu L'article L.2122-21-1° du code général des collectivités territoriales précisant que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

Vu L'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales disposant que les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. C'est au maire qu'il revient de déterminer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public,

Considérant que des associations sollicitent l'occupation à titre gracieux de locaux municipaux repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

Considérant qu'il convient de conclure avec ces associations des conventions de partenariat et de mise à disposition du local, ci-après,

Considérant l'avis favorable de la commission Sport et Vie Associative en date du 20 novembre 2014,

Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions entre la Ville et les associations ci-dessous notifiées dans les formes et conditions prévues en annexe :

<b>Tableau récapitulatif secteur Vie Associative :</b>
Local situé : Salle Polyvalente Haut, Place des Farineau -59860 Bruay sur l'Escaut.-Mise à disposition gratuite d'un local au profit de l'association « <b>ABCDE</b> » sise 111 Rue des Francs Tireurs et représentée par Madame MATHIEU, Présidente, à compter du 15 décembre 2014 pour une durée de 3 ans renouvelable-convention - Les 3 premiers jeudis de 20h00 à 21h00.
<b>Tableau récapitulatif secteur Sport :</b>
Local situé : Salle Michel Verhoeve, Place Henri Durre-59860 Bruay sur l'Escaut- Mise à disposition gratuite d'un local au profit de l'association « <b>RYTH'MISS</b> » représentée par Mme VILLAIN Mélanie, Présidente, à compter du 15 décembre 2014 pour une durée de 3 ans renouvelable-convention-Les mardis de 20h00 à 21h30, les jeudis de 20H00 à 21H00 et la salle

Polyvalente Bas les mercredis de 13h30 à 17h00.

**Mme LUDOVISI** : Donc il s'agit de régulariser les occupations de salle des associations ABCDE et Ryth'miss

**Mme le Maire** : Là c'est la régularisation comme on dit depuis plusieurs Conseils Municipaux où il y avait des conventions qui n'étaient pas faites, bon là ce sont des nouvelles conventions pour régulariser l'occupation de salle pour les activités associatives. Y-a-il des questions là-dessus ?

**M. BECOURT** : De nouveau, nous n'avons rien contre cette association, cette fois c'est la mise à disposition d'un local. Nous en avons déjà débattu en Octobre pour la subvention, nous avons demandé à rencontrer ce représentant afin qu'il nous explique le but de leur association. Cela n'a pas été fait, et nous nous posons toujours des questions, vous deviez Madame le Maire nous donner de plus amples informations, comme vous l'aviez dit lors du Conseil Municipal du 23 Octobre au prochain Conseil Municipal, donc aujourd'hui. Merci de nous informer.

**Mme le Maire** : Brigitte, concernant cette association, elles ont été reçues ?

**Mme LUDOVISI** : J'ai reçu l'association ABCDE, si vous aviez été en commission, on aurait pu en discuter, j'ai les statuts et puis voilà, comme toute association, ils ont le droit d'avoir un local aussi.

**M. BECOURT** : Là justement je voudrais préciser, on a malheureusement constaté qu'un certain nombre d'invitations, on ne les a pas. Il y a eu une commission de travaux hier, je n'ai pas eu d'invitation, il y a eu une commission sports, je n'ai pas eu d'informations et on s'est rendu compte, laissez moi terminer, on s'est rendu compte pas plus tard que cette semaine que nous n'avions pas certaines invitations.

**Mme le Maire** : C'est vrai qu'on rencontre quelques soucis, je ne sais pas d'où ça vient, est-ce qu'on nous a jeté un sort, je le répète, il y a des vélos qui sont rangés, du personnel qui vient à vélo à la mairie, il repart son vélo est crevé, on débranche des prises d'ordinateur, l'exemple des courriers qui disparaissent, voilà il y a quelqu'un qui joue un mauvais jeu en ce moment, donc oui, c'est vrai qu'il faudrait faire ces invitations de commissions par mail parce qu'on l'avait demandé à une certaine époque et il faudrait qu'on prenne le même principe. J'ai été la première à le demander et ce serait bien de prendre ce relais là donc je demanderais aux adjoints de bien vouloir inviter les membres de la commission par email parce que ça permet aussi de mieux vous organiser.

**M. LEGRAND** : Les commissions Sécurité, toutes les convocations ont été mises par la police municipale

**M. MARISSIAUX** : Alors nous on a tous des alibis....

**Mme le Maire** : On ne vous accuse pas, ne vous inquiétez pas, mais bon voilà il y a quelques petits soucis en ce moment en mairie, on débranche des ordinateurs, une clé USB qu'un enfant m'a ramenée qui était sur la place, qui a été déconnectée d'un ordi, mais bon, il y a bien quelqu'un qui s'amuse à ça, malgré tout, voilà je pense que ça, ça en fait partie aussi.

**M. BECOURT** : Je voudrais également préciser qu'on a un certain nombre de manifestations dans la ville et on n'est pas destinataire non plus des invitations.

**Mme le Maire** : On va remédier à ça, s'il y a une erreur là-dessus, par contre je pense qu'il y a quand même un petit souci, oui un gros souci, donc on essaiera de découvrir ce qui se passe.

#### **UNANIMITE**

#### **10°) Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire aux associations locales.**

Considérant la politique volontariste de la Ville d'aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant que la commission Sport et Vie Associative, s'est réunie pour étudier les trois derniers projets qui lui ont été communiqué par les associations « les Hirondelles, les Chti's Girls et Twirling club et le club de Cynophile », et a attribué le financement repris dans le tableau ci-dessous :

Considérant l'avis de la délibération 2014/n°55 du Conseil Municipal concernant la fixation de l'enveloppe globale de la dotation de solidarité communautaire,

Considérant l'avis favorable lors de la commission Sport et Vie Associative en date du 20 novembre 2014,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 1er décembre 2014,

Qu'il convient d'allouer le financement, afin d'assurer le bon fonctionnement de ces dernières,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal d'approuver cette répartition pour l'exercice 2014, et d'autoriser Madame le Maire à procéder à son règlement des projets ci-dessous.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CLUB CYNOPHILE - M. VILLAIN -</b>	<b>1 000, 00 €</b>
<b>LES HIRONDELLES – Mme GUTIERREZ</b>	<b>1 500, 00 €</b>
<b>LES CHTI'S GIRLS ET TWIRLING CLUB – Mme GHISLAIN -</b>	<b>800, 00 €</b>

	<b>3 300, 00 €</b>
--	--------------------

**Mme LUDOVISI** : Alors 3 projets nous ont été soumis par les associations les hirondelles, les turling'club et le club de cynophile. Le projet :  
Les hirondelles : remplacement des uniformes et du matériel  
Le turling'club : remplacement des uniformes aussi  
Les cynophiles : Réalisation d'une clôture pour séparer son terrain de la pétanque afin d'éviter toutes nuisances.

**M. BECOURT** : Lors du Conseil Municipal du 23 Octobre, nous avons fait remarquer à vous-même Madame le Maire et à Madame LUDOVISI que la totalité de la dotation de solidarité communautaire aux associations locales n'avait pas été attribuée dans sa totalité. Il restait à verser à nos associations environ 13 000 €. Aujourd'hui vous donnez 3 300 €, il reste donc à peu près 10 000 €. Comment allez vous faire, et ce, comme vous me l'aviez répondu avant la fin de l'année, je vous cite « à ce sujet ne vous inquiétez pas, elles seront distribuées avant la fin de l'année » force est de constater que ce n'est pas le cas, que vont devenir ses 10 000 € ?

**Mme LUDOVISI** : Non vous avez fait une erreur Monsieur BECOURT, ce n'était pas 13 000 €, on vous l'a dit en plus ce jour là, il restait 3 600 € de mémoire, on vous l'a dit.

**UNANIMITE**

**11°) Adoption du règlement pour l'année 2015 de l'étang municipal de la gare d'eau**  
(Annexe 3 – Page 18)

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation d'afficher un règlement dans les locaux extérieurs de l'étang municipal pour un bon fonctionnement et en informer les usagers,

Considérant que ce règlement fixe les dispositions prévues qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'étang,

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les élus d'approuver le règlement présenté en Annexe afin qu'il soit appliqué.

**M. BROGNIET** : Bien, ce règlement a un peu évolué par rapport à ce qui existait avant. On s'en est resservi de base mais on a changé quelques données notamment le prix des permis de pêche et également l'ouverture de l'étang aux 30 premiers inscrits extérieurs de

la commune, sans en faire de publicité. On ne veut pas non plus ramener des gens de n'importe où, alors ce sont des pêcheurs qui nous avait sollicité lors d'une réunion pour pouvoir venir avec leur frère, leur ami et ainsi de suite donc on a donné un accord de principe mais en prenant en compte un nombre maximum de 30, enfants compris. Dans ce règlement, on a également, par mesure de sécurité, modifié l'accès de l'étang aux enfants de moins de 12 ans seuls, parce que, en allant se promener assez souvent au bord de l'étang, on s'aperçoit qu'il y a des gamins de 6/7 ans qui sont là entrain de pêcher tout seul au bord de l'étang. Alors s'ils sont côté berge près du garde ça va, mais s'ils se trouvent de l'autre côté de l'étang, imaginez s'il y en a un qui tombe à l'eau ce qui pourrait arriver, donc on a dit à partir de cette année et ça je vous le dis en concertation avec les gardes et avec un comité qu'on a mis en place avec des pêcheurs, des représentants des pêcheurs, par catégorie, c'est-à-dire qu'il y a deux représentants pour le poisson blanc, un représentant pour la carpe et un représentant pour le carnassier, parce qu'ils se sont désignés eux même lors de la réunion donc nous avons décidé de mettre l'autorisation de pêche gratuite pour ces enfants de moins de 12 ans dès l'instant où ils sont avec leur parent qui est pêcheur, leur père, leur oncle, leur grand-père mais qu'ils aient quelqu'un à côté d'eux qui soit entrain de pêcher en utilisant une canne du pêcheur parce que celui qui pêche au blanc, avec trois cannes on ne sait pas pêcher au blanc, ce n'est pas possible, donc il peut très bien en donner une au gamin qui est à côté de lui. Pour les autres enfants, c'est-à-dire de 12 à 16 ans, on a fixé le tarif à 15 € à l'année, pour les extérieurs, on a fixé le tarif à 30 € pour les 30 premiers et 20 € pour les jeunes de 12 à 16 ans. Les tickets à la journée, on les a ramenés à

5 €, bon il y a 1 € de différence, c'est plutôt une facilité de comptabilité pour les gardes qui récupèrent l'argent, qui vendent les tickets en même temps. On a également modifié par rapport à la réglementation générale de la pêche, la période d'ouverture du brochet à Bruay. Au mois de Mars, c'est l'ouverture de l'étang, on commençait à pêcher le brochet ce qui est strictement interdit par la fédération de pêche, qui ne l'autorise qu'à partir du 1<sup>er</sup> Mai donc on a actualisé cela en fonction de l'ouverture générale de la pêche au brochet c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> Mai. On a également modifié deux ou trois petites choses sur l'heure d'ouverture de l'étang parce que les gardes nous ont dit l'heure d'ouverture, c'était 6h le matin de mémoire, or, c'est une heure de nuit, comptée double pour le personnel et souvent juste pour ou deux exceptionnellement, donc avec l'aval des pêcheurs et des gardes, on a passé l'horaire du 7 Mars au 4 Avril de 8h à 17h, du 5 Avril au 30 Août de 7h à 19h, du 31 Août jusque la fermeture de l'étang de 8h à 18h et 16h comme c'était le cas là actuellement à partir du 16 Novembre parce qu'il commence à faire noir.

Mais quand on parle d'heure d'ouverture et de fermeture de l'étang, c'est l'heure où on arrive à l'étang et c'est l'heure où on doit partir de l'étang, parce qu'on s'est aperçu qu'il y a des gens qui traînent la patte si l'étang ferme à 17h, rangent leur matériel tout doucement et à 17h30 ou 17h45 le garde est encore là parce qu'il ne peut pas fermer la porte. Donc, on a mis cette chose en place également. Tout le reste du règlement n'a pas changé, sur l'amorçage et ainsi de suite tout est resté pareil à savoir que le concours d'ouverture de l'étang se fera le Samedi 7 Mars après-midi, les modalités seront fixées avec la remise du permis. Les permis seront en vente à partir du 16 Février en Mairie, on va mettre au service population en bas, et il y aura également un guichet particulier pour les extérieurs de manière à ne pas bloquer parce que s'il y a 30 personnes qui arrivent à 8h ou 8h30 pour prendre leur permis, je plains le personnel, donc avec des élus on sera présent et bien sûr avec du personnel susceptible de récupérer l'argent des pêcheurs, voilà.

**Mme le Maire** : Y-a-il des questions par rapport à ce règlement ?

**UNANIMITE**

## JEUNESSE

**Mme GILSON** : Donc nous allons commencer par la motion qui vous a été déposée sur table. Elle vient en soutien au collège Jean Macé qui depuis 4 ans était en réseau éclair et qui vu la nouvelle refondation de la réorganisation de l'éducation prioritaire, nous allons rester en REP nous ne passerons pas en REP+, ce qui veut dire que nous allons retrouver plus d'élèves dans les classes, des postes de professeur vont être supprimés, des surveillants supprimés, des assistants pédagogiques supprimés, des demi postes d'assistantes sociales comme indiqués dans la motion, et un demi-poste d'infirmier. Donc, nous tenons à soutenir le collège par cette action. Voilà pourquoi je propose cette motion ce soir pour le collège Jean Macé.

**Mme le Maire** : Je pense que personne ne peut-être contre en sachant que le résultat malheureusement ne va pas être facile non plus.

**Mme GILSON** : Il y aura une réunion d'information le 08 Janvier à 17 h 30 au Collège Jean Macé.

### **°) MOTION POUR LE PASSAGE EN REP+ DU COLLEGE JEAN MACE DE BRUAY SUR L'ESCAUT**

Le Conseil Municipal de la ville de Bruay sur l'Escaut souhaite dénoncer de manière forte et collective la mise en application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 09 Juillet 2013 concernant la situation du collège Jean Macé.

Les mesures annoncées dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire auront un impact conséquent sur l'enseignement de nos collégiens et sur leur avenir.

Le Conseil Municipal s'oppose au déclassement du collège Jean Macé en REP et exige son maintien en REP+. Si ce déclassement devenait effectif, c'est la baisse de subventions, l'augmentation du nombre d'élèves par classe, l'inclusion progressive des élèves en SEGPA et d'Ulis dans les classes, la diminution du ½ poste d'infirmière, de l'assistante sociale, des surveillants et des assistants pédagogiques.

Les résultats des élèves au brevet ont atteint un taux de réussite honorable, 80% grâce à ces mesures mises en place depuis 4 ans. L'absentéisme est descendu à 10%, il était de 13% il y a quelques années. Malgré cela, beaucoup reste à faire.

Pour le bien être des élèves, le Conseil Municipal exige donc le maintien de notre établissement en REP+ et mettra en œuvre toutes actions nécessaires à celui-ci.

**UNANIMITE**



**12°) Autorisation de signature de la Convention de partenariat entre la Ville de Bruay sur l'Escaut et l'Association initio'zart dans le cadre des nouvelles activités périscolaires**

(Annexe 4 – Pages 19 à 21)

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivité Territoriale,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ( JO du 26 janvier 2013)

Vu le décret complémentaire n°2014-457 du 7 mai 2014 portant l'élaboration d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la volonté municipale de proposer un programme riche pour les accueils périscolaires,

Considérant la répartition du temps périscolaire qui se décompose comme suit :

<b>1<sup>ère</sup> période du 12/01/2015 au 22/02/2015</b>		
Ecole maternelle I&F Joliot Curie		Ecole élémentaire Georges Brassens
lundi de 15h30 à 16h30	mardi de 15h30 à 16h30	jeudi de 15h30 à 16h30
<b>2<sup>ème</sup> période du 16/03/2015 au 24/04/2015</b>		
Ecole maternelle Henri Matisse	Ecole maternelle Paul Langevin	Ecole élémentaire C. Monet
lundi de 15h45 à 16h45	mardi de 15h30 à 16h30	jeudi de 15h45 à 16h45
<b>3<sup>ème</sup> période du 18/05/2015 au 26/06/2015</b>		
Ecole maternelle Daniel Ferry	Ecole élémentaire Léo Lagrange	Ecole élémentaire Emile Zola
lundi de 15h30 à 16h30	mardi de 15h30 à 16h30	jeudi de 15h45 à 16h45

Considérant la proposition d'Initio' Zart de mettre en place des ateliers sur :

Atelier Art-Plastique : développer la créativité à partir d'objets de récupération, apprendre de nouvelles techniques artistique (peinture, sculpture, modelage)

Atelier Théâtre-Expression corporelle : développer la confiance en soi, aux autres.  
Développer l'imaginaire en inventant des histoires: les mimer, les jouer au travers de nombreux jeux théâtraux ou mise en scène de scénettes.

Développer le rythme par le biais de la danse, contrôler son corps dans l'espace  
Activité Musique et Percussion : développer l'écoute, la concentration, le partage, le rythme par le biais de jeux musicaux, de chants

Découvrir divers instruments, écoute d'œuvres.

Activité Cirque : développer la psychomotricité par le biais de différents objets de jonglerie (boules de jonglage, massue, foulards, assiettes chinoises)

Lancer-Rattraper, seul ou à plusieurs

Travailler l'équilibre (boules d'équilibre, parcours...)

- Le nombre d'ateliers sera défini en fonction du nombre d'enfants inscrits, soit 15 enfants/atelier.

Considérant qu'il convient de faire appel à un prestataire pour assurer la gestion d'ateliers pédagogiques,

Compte tenu des spécificités des NAP et afin de proposer des ateliers intéressants et ludiques, il est proposé de signer une convention avec l'association INITIO'ZART qui œuvre dans le domaine artistique et culturel,

Vu l'avis favorable de la commission enseignement, jeunesse, petite enfance du 28 novembre 2014.

En conséquence, il est demandé aux membres de l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'association Initio'Zart, sise 120 rue des Déportés du train de Loos 59300 Valenciennes, représentée par Madame Gaelle GRATTE, Présidente, à compter du 12 Janvier 2015, pour un montant de 40 € l'heure et pour une durée de 6 mois.

**Mme GILSON** : Lors de cette dernière rentrée scolaire, nous avons convenu de reprendre les NAP en janvier. Nous tenions absolument, avant toute reprise d'activités, à instaurer un dialogue avec les conseils d'école, les parents, l'équipe pédagogique, afin de mettre en œuvre des activités tournées vers le développement de l'enfant, l'éveil artistique, le développement de la confiance en soi...etc

Vous avez la répartition des différentes périodes, le projet pédagogique de l'association et je tenais à préciser que nous avons sollicité les associations sportives et autres associations créatives qui ont répondu présentes pour participer à ces ateliers périscolaires.

**Mme le Maire** : Avez-vous des questions ?

**Mme SKORUPKA** : Je voudrais intervenir sur ce point au nom de Mme PERUS qui est excusée ce jour. Cette délibération a besoin d'éclaircissements et de précisions.

Tout d'abord, l'avis annoncé ici « favorable » ne l'est que dans la mesure où les nouvelles activités périscolaires restent gratuites pour tous : la culture et l'épanouissement de nos petits Bruaysiens sont primordiaux et ne peuvent être réservés aux parents pouvant financer ce « plus » pour leurs enfants. Il en va d'une Justice sociale.

En outre, vous n'expliquez pas le projet éducatif soumis au DASEN (ex : inspection d'académie) : Quel projet municipal ? Quelles ambitions ? Quelle organisation et quel encadrement ?

Nous comprenons la nécessité de trouver des activités de qualité mais dans cette délibération, rien n'est précisé sur l'encadrement. Est-il assuré par l'association INITIO'ZART ?

Combien d'animateurs prévus et engagés par la municipalité ? Tout est très flou...  
Néanmoins, comme nous l'avions prévu, 1h plutôt que 45 mn, semble plus judicieux pour mener à bien l'activité. Mais attention au contrat avec l'état qui avait été étalé sur 3 ans et permettait d'obtenir une subvention non négligeable.

Une question se pose également sur le Vendredi sans Activités Périscolaires, ce jour là, y aura-t-il la garderie pour les parents qui travaillent tous les 2 ?

Autre question l'activité « cirque » mentionnée ici, est-elle organisée et menée par INITIO'ZART ou est-elle aussi en rapport avec le 14<sup>ème</sup> point soulevé en politique de la ville ? C'est peu clair !!!

En outre, nous avons eu connaissance du manque de concertation avec les directions d'école et peu d'explications claires avec les parents...

La concertation a donc été quasi inexistante.

Nous sommes aussi très septiques sur l'organisation en choix d'ateliers car il ne permet pas à l'enfant de découvrir un autre type d'éveil culturel. Par exemple un enfant qui aime le Karaté, et qui en fait déjà en club sportif aura tendance à vouloir en refaire, puisque là, il réussit, de ce fait, il se cantonnera à la même activité. De plus, en terme de prévisions pour l'organisation, gérer l'encadrement sera beaucoup plus difficile avec le choix d'un seul atelier.

Nous sommes aussi étonnés de constater dans le tableau donné de périodicité de voir que l'école maternelle Langevin est dissociée de Léo Lagrange. Problème pour les parents qui vont devoir aller chercher les enfants d'un côté et revenir 1h après pour les autres. Qui plus est, il y a des erreurs d'horaires : Lagrange finit ses cours à 15h45 !

Le but étant de proposer à tous un éventail d'activités enrichissantes dans les meilleurs conditions, cette délibération ne nous apparaît absolument pas précise, ni satisfaisante pour les enfants comme pour les familles. Nous sollicitons beaucoup plus de précisions.

Notre vote sera « contre » car l'organisation est peu claire, non ouverte à tous et surtout avec des activités périscolaires payantes.

**Mme le Maire** : On se doutait un peu de l'intervention de Madame PERUS. Ce n'est pas une surprise. Vous nous fournirez le courrier ce soir si c'est possible et on lui répondra dans le détail. Je trouve que c'est un peu culotté sur certaines attaques parce que c'est vrai qu'elle était adjointe à l'enseignement, mais j'ai souvenir de quelques enfants laissés à l'abandon dans la cour de l'école à taper dans un ballon donc à la limite, je préfère voir mon enfant faire du judo et en refaire l'après midi ou le soir à l'école. Au niveau de la concertation avec les familles, c'est vrai Monsieur MARISSIAUX, vous aviez raison, on ne voit pas les mêmes personnes. Surprenant, parce que, au niveau de la concertation, on a fait quelques réunions, il y a eu des interventions dans les écoles et puis ce qui nous est remonté c'est qu'il n'y a pas eu de concertation donc bon, ne vous inquiétez pas, rassurez Madame PERUS de ma part que tout n'est pas bon encore forcément, on y retravaille, on va réajuster certaines choses, on va faire évoluer. Ce qu'on veut, c'est que ce soit qualitatif et que ce soit utile à l'enfant en priorité donc je pense qu'il y a encore du travail à faire et Mme GILSON s'y attache beaucoup avec ses conseillers délégués.

**Mme GILSON** : Je voulais dire qu'il y aura des animateurs diplômés, même les intervenants de l'association INITIO'ZART, c'est pareil, ce sont des animateurs diplômés. Le tableau avait été fourni à Madame PERUS lors de la commission avec les différents ateliers et je peux vous dire que pour l'instant les retours sont très positifs, au niveau des ateliers et des rendus des parents.

**Mme le Maire** : Madame PERUS y a assisté à cette réunion, donc le fait d'exposer en Conseil Municipal, c'est toujours pas mal, mais quand certains d'entre vous, et en particulier Mme PERUS fait des interventions en disant qu'elle est là pour travailler, pour le bien des.....ce qui serait bien c'est qu'elle le fasse en commission ou peut-être c'est un spectacle à donner en Conseil Municipal ? Parce que, si on se dit travailler pour les Bruaysiens, pour les enfants, et bien cet échange, il doit être fait en commission aussi. Monsieur BECOURT reprochait qu'il n'y avait pas par moment d'informations, et bien c'est peut-être là qu'il faut échanger.

**M. BROGNIET** : Je voudrais simplement vous dire que j'ai vu des parents d'élèves tout à l'heure dans la classe et je vais parler de l'école ZOLA. Quand le Directeur de l'école met l'affiche pour l'organisation de la réunion le matin pour le soir, je comprends qu'il y a des parents qui n'ont pas pu y aller. Et ces gens là sont venus en Mairie pour demander comment cela se faisait, donc il faut aussi que chacun y mette du sien. Le document doit être mis en temps et en heure.

**Mme GILSON** : Il faut savoir qu'il y aura d'autres réunions qui seront organisées dans les écoles.

**M. MARISSIAUX** : Peut-on savoir le coût que cela représente pour les familles ?

**Mme le Maire** : C'est le même coût que la garderie, 1€ maximum.

**M. MARISSIAUX** : C'est cumulatif ?, 3 enfants 3 € ?

**Mme GILSON** : Là c'est pareil, on a communiqué avec l'équipe pédagogique des écoles en leur disant que s'il y avait des familles qui arrivaient vers eux en demandant à faire les ateliers mais qu'ils ont des difficultés financières, de nous les renvoyer et à ce moment là on verra avec eux pour trouver un arrangement pour ne pas mettre une barrière à la culture.

**M. MARISSIAUX** : Donc vous avez rencontré les parents que j'ai rencontrés alors....

**25 voix POUR – 8 CONTRE**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**13°) Autorisation de signature à Madame le Maire de la convention d'occupation d'un local commun résidentiel entre la Ville de Bruay sur l'Escaut et Partenord Habitat**

(Annexe 5 – Pages 22 à 25)

Considérant la volonté municipale d'organiser un jardin partagé dans le Parc des Palombes,

Considérant la nécessité de stocker du matériel de jardinage pour cet atelier jardin en vue de l'aménagement du Parc des Palombes,

Considérant que le bailleur Partenord Habitat accepte de mettre à notre disposition à titre gracieux un local d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> sis n° 1 Résidence les Palombes Avenue Jean Jaurès à Bruay sur l'Escaut pour une durée d'un an, le renouvellement de la convention sera fait par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties, afin d'y stocker le matériel de jardinage,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe pour l'occupation d'un local de stockage entre la Ville de Bruay sur l'Escaut et Partenord Habitat.

**M. LEMAIRE** : Afin d'organiser un jardin partagé dans le Parc des Palombes, nous avons besoin de stocker du matériel de jardinage pour cet atelier jardin.

Le bailleur Partenord Habitat nous met à disposition à titre gracieux un local d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> sis n° 1 Résidence les Palombes Avenue Jean Jaurès à Bruay sur l'Escaut pour une durée d'un an. Le renouvellement de la convention sera fait par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties pour stocker le matériel de jardinage.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe pour l'occupation d'un local de stockage entre la Ville de Bruay sur l'Escaut et Partenord Habitat.

**M. BECOURT** : Il y a une assurance à prendre pour cela, connaissez-vous le coût ?

**M. LEMAIRE** : L'assurance est prise et c'est inclus dans le nouveau contrat qu'on a pris. Contrat qu'on a renouvelé et pour lequel on a fait 56 % d'économies.

**Mme le Maire** : On a un contrat au m<sup>2</sup>, donc pas de souci, cela en fera partie.

**UNANIMITE.**

**14°) Fixation du coût horaire d'un intervenant pour l'encadrement de l'atelier cirque.**

Considérant le souhait de la municipalité de procéder à la multiplication des activités à caractères artistiques pour les enfants et les adolescents dans le cadre de sa politique éducative,

Considérant que l'atelier cirque est une action collective et ouverte au public à partir de 7 ans, dont l'objectif est l'accès à une pratique artistique,

Considérant l'obligation de faire appel à du personnel qualifié - titulaire d'un diplôme ou possédant une expérience justifiée et vérifiable - pour l'encadrement de l'activité cirque,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à fixer la rémunération des intervenants que la municipalité engagerait pour l'encadrement de l'activité cirque à 30 € brut de l'heure.

**M. LEMAIRE** : Pour la mise en œuvre des ateliers cirque ouverts au public à partir de 7 ans, il est nécessaire de faire appel à du personnel qualifié - titulaire d'un diplôme ou possédant une expérience justifiée et vérifiable - pour l'encadrement de l'activité cirque, Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à fixer la rémunération des intervenants que la municipalité engagerait pour l'encadrement de l'activité cirque à 30 € brut de l'heure.

**M. BECOURT** : Au point 12, nous avons évoqué la prise en charge de l'activité cirque par l'association INIZIO'ZART avec un coût horaire de 40 euros, pour le point que nous évoquons actuellement nous devons valider le coût horaire d'un intervenant pour l'encadrement de l'atelier cirque de 30 €, peut-on avoir des explications ? et a-t-on vraiment besoin de cet intervenant car apparemment on a deux personnes de l'éducation nationale qui ont les compétences pour le faire et une personne actuellement salariée de la ville qui pourrait également le faire et qui le fait d'ailleurs je crois.

**Mme le Maire** : L'association qu'a présenté Manu, nous propose plusieurs activités Monsieur BECOURT et non pas seulement le cirque, et non dans la continuité du CUCS, dans le cadre du CUCS, c'est une activité qui existait déjà auparavant, ça ne touche pas forcément les mêmes enfants, les mêmes âges donc voilà.

**M. LEMAIRE** : Ce sont deux dossiers totalement différents et il faut savoir que le personnel titulaire de qui vous parlez fait du cirque le samedi matin, et le matériel de cirque il faut le savoir aussi est prêté à un enseignant pour qu'il en fasse aussi, ce n'est pas uniquement réservé qu'à la politique de la ville, c'est du matériel qui tourne, et ne vous inquiétez pas cette personne travaille très bien.

**M. BECOURT** : Est-ce que cet intervenant est quelqu'un de la ville ou quelqu'un de l'extérieur ? Celui qui va être rémunéré ?

**M. LEMAIRE** : C'est un extérieur

**Mme le Maire** : L'idéal, ce serait de pouvoir trouver sur Bruay des gens qui puissent intervenir mais là, dans ce cadre là, pour le cirque, c'est compliqué. On n'a pas d'animateur, ce n'est pas d'aujourd'hui.

**UNANIMITE**

**TRAVAUX – ENVIRONNEMENT  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**15°) Communication du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif pour 2013** (Document joint avec la convocation)

Considérant l'Article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi sur l'environnement et en particulier le décret du 06 Mai 1995 relatif à la transparence sur la gestion de l'eau,

Considérant qu'il vous est présenté pour avis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2013,

Considérant que la ville a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (SIAV) le 21 Juin 2010,

Considérant l'avis de la commission,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de présenter leurs éventuels commentaires sur ce rapport.

**M. MARIAGE** : C'est sur le prix et la qualité des services publics d'assainissements collectifs pour 2013, donc je vous ai présenté pour la ville le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement pour l'exercice 2013, compétences déléguées au syndicat de l'Assainissement de Valenciennes.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de présenter leurs éventuels commentaires sur ce rapport, pareil pour le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, potable et non potable, et le compte rendu d'activités pour l'année 2013, même principe. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de présenter leurs éventuels commentaires sur ce rapport merci.

**Mme le Maire** : Il y a eu une commission hier qui a été très enrichissante.

Elle a été un peu longue dans la durée, donc il faudra peut être envisager de la faire en deux fois et puis essayer d'inviter même d'autres personnes du conseil municipal pour les tenir informer un petit peu plus parce que c'est vrai que ce n'est pas toujours évident non plus.

**M. MARIAGE** : Il faut que les convocations tombent dans les bonnes boîtes....

**Mme le Maire** : Oui, parce que ça c'est un problème quand même, par Mail dorénavant.



**M. TOPARELLI** : Oui, donc simplement quelques réflexions, donc vous avez bien compris hier qu'en déléguant les services de l'eau, l'assainissement et les déchets, l'électricité et le gaz, nous déléguons aussi la présentation de leur rapport à leur syndicat respectif par le biais de leurs commissions consultatives des services publics locaux. Or, nous trouvons assez regrettable et je trouve un peu dommage que face à ces structures communautaires, nous n'ayons pas comme dans le passé cette structure, cette commission consultative locale qui permettait d'avoir un ressenti plus précis sur les enjeux, sur les performances, et ainsi de suite.

C'était très enrichissant, c'est vrai que ces commissions là sont enrichissantes et ça serait bien de les faire partager aux Bruaysiens, d'avoir leur avis. On a leur avis en direct et ils peuvent s'exprimer sur la qualité de l'eau, sur le prix de l'eau, sur l'assainissement, c'est réellement enrichissant et c'est vrai que c'est une bonne commission. Alors par contre, ce que je vois là sur le rapport, est-ce qu'on pourrait avoir la date de passage en commission consultative du SEV, parce que, pour y avoir siégé pendant plusieurs années, je n'ai pas souvenir, sauf erreur de ma part, je n'ai pas souvenir que cette commission existait. Alors est-ce qu'elle est passée en commission consultative, au quel cas, cette délibération ne pourrait pas être passée ici.

Elle a été créé cette commission, en commission consultative ? C'est en bureau que vous l'avez passée ou en commission consultative ? Ah oui, donc il n'y a pas de commission consultative et c'est bien là le souci, vous avez soulevé le problème la dernière fois, malheureusement cette délibération doit être passée avant le 31 Décembre, normalement c'est dans les 12 mois qui arrive à l'échéance de l'année.

**Mme le Maire** : Je vais laisser la parole à Maxence pour qu'on regarde les précisions par rapport à ce que vous dites Monsieur TOPARELLI, mais on est quasiment sûr que c'est non ça.

**M. DELEHAYE** : Alors je voudrais juste faire une intervention concernant les commissions consultatives. Etant vice président au SIAV, je voudrais apporter une petite précision. La mairie a délégué, on a 3 délégués au niveau du SIAV qui représentent la commune, donc le Bruaysien peut tout simplement venir nous voir en Mairie et on peut remonter ses informations et participer à un échange avec l'intercommunalité. C'est vrai que ça peut mettre des barrières, mais 3 délégués sont représentés au niveau du SIAV. Donc je pense quand même que le Bruaysien est bien représenté à travers les 3 délégués.

**M. TOPARELLI** : Je ne remets pas en cause le travail qui est effectué au sein des Syndicats, c'est toujours très enrichissant, je ne remets pas en cause non plus le syndicat du SIAV où je sais que la commission consultative travaille, pour y avoir aussi siégé, je sais comment ça se passe, par contre, c'est sûr, justement la commission consultative du SEV où là normalement il n'y en a pas de créées, donc cette délibération est caduque normalement.

**Mme le Maire** : Mme CUVILLIER va vous lire l'article

[ **Mme CUVILLIER** : Oui bonjour, la commission consultative fait référence à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, elles sont dans l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qui confie un tiers par les conventions de délégation de services publics ou qu'ils exploitent en régie. Or, on est, ni dans un cas, ni dans l'autre, voilà donc de fait, nous avons adhéré à des syndicats et on a désigné des représentants élus et de ce fait, il n'y a pas besoin de s'astreindre à créer cette commission là.]

**M. TOPARELLI** : Tout à fait, mais il y a aussi un article, alors je le retrouverai, il y a un article qui précise quand même que, même si on délègue, on a obligation de présenter le rapport sur l'eau à une commission consultative.

[**Mme CUVILLIER** : Non, la commission consultative, elle est vraiment que sur ces deux cas là et on n'est pas obligé de la créer, je précise quand même qu'on a demandé appui de la sous-préfecture sur le sujet, qui nous a répondu dans le même sens et en faisant le tour aussi de mes collègues de communes de plus de 10 000 habitants, parce que c'est vraiment pour les communes de plus de 10 000 habitants. Elles ne l'ont pas créé non plus parce qu'elles sont adhérentes à des syndicats mixtes, aussi, elles ont transféré la compétence, désigné des représentants élus pour les représenter.

**M. TOPARELLI** : Donc on n'a pas obligation de passer le rapport sur l'eau en commission consultative ?

[ **Mme CUVILLIER** : Non et simplement ce soir, c'est aussi une simple communication de conseil puisque ce n'est pas une délibération que vous prenez sur ces sujets là.]

**Mme le Maire** : Donc le souci que tu avais il me semble Michel, c'était par rapport au fait qu'il y avait des gens extérieurs qui pourraient y participer, pas forcément des élus, qu'il y ait une communication aussi vers l'extérieur, pour ça, on n'est pas obligé de créer une communication consultative, on peut aussi organiser ce genre de rencontre ouverte à des gens extérieurs et puis qu'il y ait un débat là-dessus. Cela, c'est toujours possible, après c'est de la communication et de l'information. C'est vrai qu'informer des gens qui seraient intéressés par rapport à ces rapports, moi je n'y vois pas de problème non plus mais voilà, aujourd'hui on n'est pas dans cette obligation.

**M. TOPARELLI** : Non, tout à fait, le problème c'est que c'est vrai que c'est une loi, et comme toute bonne loi, on peut l'interpréter comme on veut. Alors là je vois un article, Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, je l'ai trouvé sur internet, qui dit que depuis 2003, le rapport annuel doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux.

**Mme le Maire** : Voilà, les deux cas ont été soulevés, c'est tout.  
Maxence tu voulais ajouter quelque chose ?

**M. DELEHAYE** : Oui, moi je voudrais rajouter simplement par rapport aux rapports du SIAV, donc on est plus dans la partie technique. Il faut savoir que le rapport présente surtout les investissements qui sont liés au tram, à l'arrivée du tram. Pourquoi ? Et bien puisqu'il a fallu quand même refaire les branchements par rapport au tram, au passage du tram, ensuite il faut savoir que lorsque le SIAV a récupéré Bruay, au niveau de l'assainissement, le réseau n'est pas du tout conforme, c'est-à-dire que normalement, nous devons avoir du matériel d'auto-surveillance, donc l'agence de l'eau réclame ce matériel qui n'était pas mis en place sur les réseaux Bruaysiens. Donc le SIAV a récupéré la ville de Bruay et a dû relancer un diagnostic car il n'y avait aucune cartographie précise de l'état du réseau. Je vais un petit peu vous décevoir Monsieur MARISSIAUX, mais malheureusement, il est vétuste. Je sais qu'on ne peut pas le voir puisque c'est en dessous, mais il est vétuste donc là le diagnostic a été lancé, on va pouvoir engager des travaux sur la ville de Bruay en dehors du tram, voilà tout simplement.

**Mme le Maire** : C'est bien, il y a toute une étude, c'est vrai qu'il y a des soucis quand même au niveau de l'assainissement et là, le SIAV se charge d'examiner avec caméra c'est ça ? Pour voir un petit peu tout ce qui se passe afin de pouvoir intervenir là où il y a urgence en priorité.

**M. DELEHAYE** : Voilà c'est ça. La réglementation aujourd'hui, et même depuis plusieurs années, impose une auto surveillance des réseaux, chose qu'on n'avait pas à Bruay, donc le SIAV a mis ça en place au niveau de la commune de Bruay donc on va pouvoir avoir un diagnostic précis. Il commence déjà à sortir, et on se rend compte que c'est vétuste complètement donc on va pouvoir vraiment lancer des investissements sur la ville de Bruay.

**M. TOPARELLI** : Oui je vais continuer les remarques que j'avais pu soulever tout à l'heure, donc la date vous pourrez nous la donner, et l'inscrire sur la délibération, le 12 Décembre ? Parce que ce n'est pas indiqué sur la délibération. Alors par contre concernant la présentation de ces rapports, hier soir en commission travaux, plusieurs remarques ont été faites et bon nombre de questionnement, c'est vrai que je rejoins Monsieur MARIAGE, c'est une commission vivante, c'est vrai qu'il y a un réel échange et c'est très positif. Les questionnements ont été levés, donc je souligne quand même au passage que des chiffres étaient complètement erronés alors on l'a soulevé, on l'a fait remarquer donc il y avait concernant les eaux les pourcentages, et là, je reviens sur un sujet sensible qui tient particulièrement à cœur aux Bruaysiens, ce sont les branchements plombs, on en a parlé hier. Donc, au niveau de ces branchements plombs, les chiffres sont, cette année encore, non définitifs et non vérifiables, comme par le passé, et ce qui lève aussi un peu cette forme d'opacité car je me souviens, et je veux nommer Francis Legrand, certaine formes d'opacité qui avait été relevées sur justement ce rapport sur la transparence de l'eau, et notamment au niveau des chiffres du branchement plombs qui avait été relevés les années précédentes. Donc c'est bien la preuve que les documents qui avait été fournis les années précédentes sont exactement les mêmes, hormis que les chiffres ont évolué, ce sont exactement les mêmes et qu'on peut les interpréter aussi comme on veut.

**M. LEGRAND** : Je suis content de t'entendre dire que j'avais raison à l'époque...

**16°) Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et non potable et compte rendu d'activité pour l'année 2013** (Document joint avec la convocation)

Considérant la Loi du 02 Février 1995,

Considérant le Décret N° 95 – 635 du 06 Mai 1995 relatif à la transparence sur la gestion de l'eau,

Considérant les articles L 1411 – 13 et L 2224 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'exploitation des services publics délégués,

Considérant la commission consultative communale des services publics locaux du 25 Septembre 2014,

Considérant que ces documents doivent être présentés au Conseil Municipal qui doit émettre son avis.

Considérant l'avis de la commission,

Les membres du Conseil Municipal sont invités à présenter leurs remarques sur le présent rapport.

**17°) Signature de l'avenant n°1 dans le cadre de la restauration de l'Eglise St Adolphe – Restauration du clos-couvert**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Marché de Maitrise d'oeuvre en date du 14 Novembre 2009 et le Marché avec l'entreprise MCCM en date du 02 Juillet 2010, relatif au lot 1,

Considérant la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 Novembre 2014,

Considérant que dans le cadre de la restauration de l'Eglise Ste Adolphe, la mise en place des échafaudages au pourtour et dans le cœur et les sacristies ont permis de constater la présence de mэрule dans les maçonneries et l'altération des bois des charpentes,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la dépose des plâtres pour permettre le traitement des dites maçonneries et de les refaire à neuf à l'issue de ces tâches,

Considérant que les corbeaux en staff doivent aussi être remplacés, la mэрule s'étant propagée au revers de ces derniers,

Considérant que ces travaux s'élèvent à un montant de 18 810,79 € HT, ce qui représente 10.63 % du Marché actualisé du lot 1,

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 .04 Travaux supplémentaires pour un montant de 18 810,79 € représentant 10,63 % du marché soit 267 713,08 € HT.

**M. MARIAGE** : C'est la signature des avenants ou en tout cas du 1<sup>er</sup> avenant N°1-04 dans le cadre de la restauration de l'église Saint Adolphe. Donc cet avenant concerne le problème de la mэрule sur les maçonneries, les plâtreries, donc les travaux s'élèvent à un montant de 18 810, 79 € ce qui représente 10% du marché actuel visé du Lot 1. Donc il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant, merci.

**UNANIMITE**

**18°) Signature de l'avenant n°2 dans le cadre de la restauration de l'Eglise St Adolphe – Restauration du clos-couvert**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Marché de Maitrise d'oeuvre en date du 14 Novembre 2009 et le Marché avec l'entreprise MCCM en date du 02 Juillet 2010, relatif au lot 2,

Considérant la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 Novembre 2014,

Considérant que dans le cadre de la restauration de l'Eglise Ste Adolphe, la mise en place des échafaudages au pourtour et dans le cœur et les sacristies ont permis de constater la présence de mэрule dans les maçonneries et l'altération des bois des charpentes,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au traitement des dites maçonneries et de remplacer les bois malades des charpentes,

Considérant que ces travaux s'élèvent à un montant de 22 821,00 € HT, ce qui représente 7.21 % du Marché actualisé du lot 2,

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 Travaux supplémentaires représentant 7,21 % du Marché soit un total de 172 501,32 € HT.

**M. MARIAGE** : C'est l'avenant n°2, c'est tout le temps le même problème, le problème de la mэрule, ça concerne cette fois-ci la charpente pour un total de 22 821 € ce qui représente 7,21% du marché

**Mme le Maire** : Des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**UNANIMITE**

**Mme le Maire** : Peut-être ajouter que la société pour les pigeons c'est fait... Il va y avoir une intervention rapide. C'est en cours, et ça devient urgent car cela posait un gros souci aussi les pigeons.

Merci Monsieur MARIAGE, on va passer au volet Finances, je vais laisser la parole à Monsieur Pascal Lemaire sur la subvention CCAS

**FINANCES**

**19°) Acompte sur subvention 2015 pour le CCAS**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le fonctionnement du CCAS de notre ville jusqu'au vote définitif des subventions communales en 2015,

Considérant que le Conseil Municipal a voté un acompte sur subvention de 80 000 € en fin d'année 2013 pour 2014,

Considérant que le maximum qui pourra être versé se limite à 50% de la subvention de l'année précédente qui était de 170 000 €,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Il est proposé à l'assemblée d'octroyer un acompte de subvention de 80 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bruay sur l'Escaut sis 26 Place des Farineau et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**M. LEMAIRE** : Merci Madame le Maire, afin d'assurer le fonctionnement du CCAS jusqu'au vote définitif des subventions communales en Mars 2015, il est nécessaire de verser un acompte de subvention pour en assurer le fonctionnement des services. Il est proposé à l'assemblée d'octroyer un acompte de subvention de 80 000 € représentant 50% du montant de la subvention 2014 qui était de 170 000 € au Centre Communal d'Action Social de Bruay sur l'Escaut, veuillez autoriser Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**Mme le Maire** : Donc il n'y a pas de soucis là-dessus, je ne pense pas, on en est tous d'accord. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**UNANIMITE**

**20°) Autorisation d'ouverture des crédits d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014**

Considérant l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et le déficit d'investissement,

Considérant que les crédits votés durant l'exercice 2014 en section d'investissement sont composés des crédits de report 2013, du budget primitif 2014 et des décisions modificatives 2014 soit un montant de 1 854 364.23 €. Le quart de ces crédits représente 463 591.06 €, soit le crédit maximal pouvant être anticipé.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Considérant cette possibilité d'ouverture de crédits par anticipation et en raison de l'urgence de certaines dépenses d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir anticiper les acquisitions et travaux ci-dessous détaillés.

Travaux pour restauration du clos couvert de l'église Saint Adolphe

**Imputation budgétaire : 2313.47/020NONV : 180 000 E.**

Travaux de réfection des châssis de fenêtre à l'école Ferry et travaux des dortoirs Langevin :

**Imputation budgétaire : 21312/211 : 97 000 E**

Achat de matériel cantine à l'école Brassens et Zola :

**Imputation budgétaire : 2188/211 : 5 000 E**

Achat de mobilier dans les écoles (maternelles et primaires) :

**Imputation budgétaire : 2184/20 : 16 000 E**

Achat d'un logiciel cantine :

**Imputation budgétaire : 2051/251 : 5 000 E**

Achats de logiciels informatiques divers :

**Imputation budgétaire : 2051/020SADM : 10 000 E**

Achat de matériels informatiques divers :

**Imputation budgétaire : 2183/020SADM : 10 000 E**

Achat de matériel roulant :

**Imputation budgétaire : 2182/020STEC : 10 000 E**

**TOTAL de l'ouverture des crédits sur l'exercice 2015 : 333 000 E**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser l'ouverture des crédits d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 à savoir 333 000 €.

**M. LEMAIRE** : En attendant le vote du budget 2015 et pour permettre la continuité des projets en 2015, il est proposé d'autoriser l'ouverture de crédits par anticipation et en raison de l'urgence de certaines dépenses d'investissement, et ce, dans la limite de 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au fonctionnement de la dette et le déficit d'investissement. Les crédits repris sont d'un montant de 1 854 364,23 € .

Le quart de ces crédits représente 463 591,06 € soit un crédit maximal pouvant être anticipé. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir anticiper les acquisitions et les travaux ci-dessous détaillés :

Travaux de restauration du clos couvert de l'église Saint Adolphe : 180 000 €

Travaux de réfection des châssis et fenêtres de l'école Ferry et travaux des dortoirs

Langevin : 97 000 €

Achat de matériel de cantine pour l'école Brassens et Zola : 5000 €

Achat de mobilier dans les écoles maternelles et primaires : 16 000 €

Achat de logiciel de cantine : 5000 €

Achat de logiciels informatiques divers 10 000 € ;

Matériel informatique divers 10 000 € ;

Matériel roulant 10 000 €

Soit un total pour l'exercice 2015 de 333 000 €

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 1/4 des crédits ouverts 2014 à savoir 333 000 €

## **UNANIMITE**

### **21°) Fixation des tarifs des services publics communaux pour l'année 2015**

(Annexe 6 – Pages 26 à 30)

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de définir les tarifs pour les services publics courants, tels qu'ils sont détaillés dans le document joint en annexe,

Considérant que ceux-ci seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant que les produits encaissés seront imputables sur les chapitres correspondants à la nature des services du budget communal de l'exercice 2015,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs pour l'année 2015.



**M. LEMAIRE** : Il s'agit de définir les tarifs pour les services publics courants tels qu'ils sont détaillés dans les documents joints en annexes. Au vue des bons résultats de l'année 2014 et de l'engagement des services dans la restructuration des dépenses, nous avons tenu à ne pas augmenter le prix des services publics locaux. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs pour l'année 2015.

**Mme le Maire** : Je pense qu'il n'y a pas eu d'augmentation sur les tarifs, il a été ajouté les tarifs pêche, on y a ajouté aussi la tarification pour les tables et chaises cassées, bien sûr en sachant que si ce sont des chaises bancales et des tables abîmées parce qu'on en a pas mal aussi, on ne va pas faire payer. Elles vont être restaurées par les services aussi.

**M. BECOURT** : Il y avait aussi les tarifs pour l'impression au niveau de l'imprimerie.

**Mme le Maire** : Oui, ça c'était passé en commission aussi, c'est ce qui a été indiqué. Ecoutez, tout ce qui est travaux d'impression en mairie ça nous coûte cher aussi, donc c'est sur la conception, le temps passé, franchement on a calculé au plus près, ça il faut le savoir aussi, elle coûte cher la machine.

**M. DELEHAYE** : Concernant les tarifs d'impression, j'étais en commission Fêtes et Culture avec Monsieur DECROIX, il faut savoir que les tarifs ont été fait aussi en collaboration avec les services, donc nous avons demandé au service de réaliser les tarifs en fonction du temps qu'ils pouvaient passer sur la conception aussi bien au niveau des tarifs des Toners que des feuilles, donc ce sont vraiment les services qui nous ont aidé à faire ces tarifs là pour essayer d'être au plus juste et pour ne pas non plus léser les associations.

**Mme le Maire** : Donc c'est un calcul qui a été fait avec le service Communication au plus près, on ne va pas faire de bénéfice quand même !

**M. DELEHAYE** : Oui ça a été fait avec le service Communication pour être au plus juste

**Mme le Maire** : Donc je vous propose de passer au vote, on va noter la remarque.

**25 voix POUR - 8 ABSTENTIONS**

**22°) Décision modificative N° 3**

(Annexe 7 – Pages 31 et 32)

Vu la situation du budget communal 2014,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le calcul des travaux en régie 2014 suivant le tableau annexé,

Considérant la nécessité de procéder à des nouvelles inscriptions budgétaires,

Considérant l'avis favorable et une abstention de la commission des finances en date du 1er décembre 2014,

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les nouvelles inscriptions budgétaires proposées au tableau ci-joint en annexe.

**M. LEMAIRE** : Il s'agit de faire les ajustements de fin d'année pour intégrer les travaux en régie 2014 suivant le tableau annexé, ce qui permettra de toucher le FCTVA. Le montant du FCTVA est estimé en 2015 à 200 000 €. Il est demandé à l'assemblée d'approuver les nouvelles inscriptions budgétaires proposées au tableau ci-joint en annexe.

**Mme le Maire** : Les 200 000 € ça ne doit pas être bon, il y a eu une erreur du service en question, par rapport au tableau, on a un doute là-dessus, ça ne doit pas être bon sur la récupération de TVA, ça me paraît énorme quand même. On avait regardé tout à l'heure, il y avait 11 122 € par rapport aux travaux en régie qu'on récupérait en TVA.  
Y a-t-il d'autres remarques ?

**25 voix POUR – 8 ABSTENTIONS**

## SECURITE

### **23°) Autorisation de signature donnée à Madame le Maire de la convention partenariale pour la mise en œuvre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur les Communes d'Anzin, de Beuvrages, de Bruay sur l'Escaut et de Raismes**

Fruit d'une évolution locale, la démarche de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a pour objectif, notamment sur des zones intercommunales où chaque commune est concernée par des problématiques similaires, d'optimiser les moyens et les actions mises en œuvre.

Cette volonté de créer un CISPD est marquée par la prééminence de l'échelon communal, le CISPD a hérité de compétences parcellaires c'est-à-dire qu'il n'interviendra principalement que dans les zones intercommunales. Ainsi, les éléments de politiques publiques de sécurité, dont le champ d'action est communal, sont définies et mises en œuvre par les communes membres.

En outre, une action publique cohérente est indispensable pour aboutir à une réponse efficace aux difficultés particulières présentes sur ces zones intercommunales. En effet, il s'avère que les difficultés en matière de délinquance sont le plus souvent de nature similaire dans les zones intercommunales pour les quatre communes. Il apparaît donc que les problématiques de sécurité et de prévention n'ont pas de frontière territoriale et qu'une réponse intercommunale s'impose. En effet, les mêmes auteurs d'actes délictueux agissent sur le dit territoire intercommunal.

C'est dans ce cadre et, par le biais de la présente convention, qu'est constitué un CISPD regroupant les communes d'Anzin, de Beuvrages, de Bruay-sur-Escaut et de Raismes.

Le CISPD a pour objet de :

- De mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité réalisées dans les zones intercommunales en s'appuyant sur des compétences techniques ;
- De favoriser l'échange régulier d'informations entre les coordonnateurs CLSPD, les responsables des polices municipales et les acteurs impliqués dans les domaines de compétences du CISPD ;
- D'apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes réellement identifiés dans les zones intercommunales ;
- De réaliser des diagnostics sur les zones intercommunales et de proposer une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance pour ces zones intercommunales soumis à évaluation.
- D'évaluer l'efficacité du CISPD et, par voie de conséquence, des actions de prévention et de sécurité mises en œuvre.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour la mise en œuvre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance sur les Communes d'Anzin, de Beuvrages, Bruay sur l'Escaut et de Raismes.

**M. LEGRAND** : Il s'agit de signer la convention partenariale pour la mise en œuvre d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance sur la commune d'Anzin, de Beuvrages, de Bruay sur l'Escaut et de Raismes à la demande du sous-préfet. Le CISPD a pour objet de mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité réalisées dans les zones intercommunales en s'appuyant sur des compétences techniques, et de favoriser l'échange régulier d'informations entre les coordonateurs CISPD, les responsables de police municipale, les acteurs impliqués dans les domaines de compétences du CISPD. Apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes réels, réellement identifiés dans les zones intercommunales. Réaliser des diagnostics sur les zones intercommunales et de proposer une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance pour ces zones intercommunales soumises à évaluation. Évaluer l'efficacité du CISPD et par voie de conséquence, des actions de prévention et de sécurité mises en œuvre. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention.

**Mme le Maire** : Y a-t-il des remarques par rapport à cette convention de partenariat ?

**UNANIMITE**

Il n'y a pas de questions diverses, la séance est donc levée, merci à vous, de bonnes fêtes de fin d'années.

La Secrétaire de Séance,

E. DUEZ